

Section Thématique 33

Les acteurs politiques face à la crise: entre « volontarisme » et « contraintes » dans les politiques publiques

Lucie Béraud-Sudreau
Paris-2 Panthéon-Assas (CERSA)
Boursière du ministère de la Défense (DGA)
lucie.beraudsudreau@gmail.com

Usages d'une crise internationale : Printemps Arabes et réformes du contrôle des exportations d'armement en France et en Suède

En France, en juin 2011, est adoptée une simplification des contrôles des exportations d'armement, alors qu'en Suède, en mai 2011, le Parlement réclame une procédure afin d'interdire les ventes d'armes vers les Etats non-démocratiques. Ces changements interviennent alors que l'éclatement des Printemps Arabes questionne les ventes d'armes vers les régimes autoritaires. A partir des récits portés par les acteurs dans ces débats, on constate l'existence d'un récit faisant appel à la contrainte pour légitimer la simplification des contrôles en France. En revanche, le durcissement des règles de contrôle en Suède fait apparaître un récit alternatif. Pourquoi les acteurs souhaitant rendre les contrôles plus stricts en Suède parviennent-ils à faire valoir leurs arguments, mais pas les acteurs ayant ces mêmes objectifs en France ? Grâce à l'approche par les « coalitions de cause », ces différences sont expliquées par le déséquilibre des ressources entre coalitions, notamment le déséquilibre de leurs « ressources argumentatives ».

Introduction

Au printemps 2011, on observe en France et en Suède des débats tout à fait opposés sur le contrôle des exportations d'armement, en pleine crise des Printemps Arabes ayant mené certains Etats occidentaux à s'interroger sur leurs ventes d'armes vers les pays touchés par ces soulèvements. En France, un « plan de relance des exportations » pose en 2007 les bases pour une simplification des procédures de contrôle des ventes d'armes, qui intervient en juin 2011. A l'inverse, en Suède, en mai 2011, le Parlement réclame une procédure visant à interdire les ventes vers les Etats non-démocratiques. En observant les récits des acteurs lors de ces débats, on constate l'existence d'un récit faisant appel à la contrainte pour légitimer la simplification des contrôles en France. En revanche, le durcissement des règles de contrôle en Suède fait apparaître un récit alternatif.

Plus précisément, le « plan de relance » français est justifié par le récit suivant. La France perd des parts de marché dans un commerce mondial de l'armement en expansion,

l'Etat doit donc renforcer son action de soutien aux exportations d'armements et faciliter les démarches des entreprises, afin de limiter la dégradation de la position française, ce d'autant plus que la compétition internationale s'accroît.¹ Ce récit se retrouve dans un rapport de 2006 faisant des recommandations en faveur d'une simplification des règles de contrôle des ventes d'armes.² Ce récit se base sur une contrainte, selon laquelle le marché de défense domestique étant trop faible, les exportations maintiennent une industrie de défense économique forte et technologiquement avancée, laquelle est une condition sine qua non de la souveraineté française. Ceci se retrouve dans des entretiens,³ des rapports publics,⁴ ainsi que dans le débat public médiatique,⁵ politique,⁶ et académique.⁷

En Suède, si le récit de contrainte en faveur des exportations d'armement existe aussi,⁸ en mai 2011, le lancement d'une procédure pour interdire les ventes aux dictatures révèle un récit alternatif. Ce récit argue du risque que des armes suédoises ne soient utilisées par des régimes dictatoriaux contre des soulèvements démocratiques. Des exemples de ce

¹ Ministère de la Défense français, Dossier de presse, « La stratégie de relance des exportations du ministère de la Défense, 13 déc. 2007.

² « *L'on constate une amorce de tassement du volume des prises de commandes à l'exportation de nos industries (...) Cette situation, dont les conséquences pourraient, à terme devenir sérieuses s'il n'y était porté remède, conduit à s'interroger sur la problématique générale des exportations d'armement* », Fromion Yves, Rapport au Premier ministre, « Les exportations de défense et de sécurité de la France », juin 2006, p.3.

³ « *Dans la mesure où le client étatique voit son pouvoir d'achat baisser, il faut que le soutien aux exportations augmente et que les barrières à l'exportation diminuent en conséquence* », Entretien, Industriel français (2), avr. 2013 ; « *A la base, les industries de défense ont besoin de l'exportation (...) En 2003, 2004, 2005, la courbe des exportations diminuait, on était mal barré. Il fallait voir ce qu'il fallait changer* », Entretien, Homme politique français (2), juin 2013.

⁴ « *Nos exportations d'armement jouent non seulement un rôle primordial pour le maintien de la posture de défense et pour notre autonomie stratégique, mais également pour l'avenir de l'industrie française et pour la préservation de nos emplois* », ministère de la Défense, Rapport au Parlement sur les exportations d'armement de la France 2008, août 2009, p.5.

⁵ « *La LPM a déjà prévu que les 11 avions Rafale (100 millions d'euros pièce) commandés pour 2015 par la France seront en fait cédés à un client étranger. A défaut, c'est le ministère de la Défense qui devrait payer. Et un milliard de moins !* » Guisnel Jean, « Loi de programmation militaire : l'export, une condition sine qua non ! », *Le Point*, 21 janv. 2015 ; « *L'exportation de plus en plus cruciale pour certains industriels. (...) Certains d'entre eux ont tout intérêt à rapidement engranger des commandes à l'export pour éviter des périodes de sous-charge dangereuses* », Cabriol Michel, « Les défis de la défense en 2014 (2/5) : l'export de plus en plus cruciale pour l'industrie d'armement », *La Tribune*, 28 janv. 2014.

⁶ Par exemple les interventions de G. Longuet, P. Vitel (entre autres) dans les débats sur l'adoption de la loi sur le contrôle des importations et des exportations de matériels de guerre, Assemblée Nationale, JORF, Séances du mardi 21 avril 2011, Compte-rendu intégral, p.2448 ; p.2454.

⁷ « *Les exportations sont nécessaires pour assurer la pérennité de la BITD, car les commandes nationales sont insuffisantes pour assurer l'équilibre économique des programmes et donc des entreprises.* » (Bellais et al., 2014, p.35)

⁸ Le soutien aux exportations est considéré comme faisant partie du processus d'acquisition de matériels militaires, voir : Försvarsdepartementet, « Försvar i användning », Ds 2008 :48, p.77 ; Les exportations d'armement sont un moyen de limiter les coûts d'acquisition des équipements domestiques, voir : Gouvernement suédois, « Ett användbart försvar », Regeringens proposition 2008/09 :140, p.95 ; Parce que les exportations diminuent les coûts d'acquisition des équipements, le soutien aux exportations fait partie de la stratégie en matière d'acquisitions d'armement. Les exportations permettent de préserver une industrie de défense compétitive et technologiquement avancée, voir : Försvarsdepartementet, « Ett användbart och tillgängligt försvar. Stödet till Försvarsmakten », Rapport från Stödutredningen, Fö2009:A, p.193).

récit sont présents dans le débat politique⁹ et médiatique,¹⁰ ainsi que dans les entretiens.¹¹ Or, ce récit alternatif n'est pas présent en France. Ce contraste interroge. Pourquoi observe-t-on un même récit de contrainte dans les deux pays ? Et pourquoi observe-t-on l'existence d'un récit alternatif en Suède qui n'est pas présent en France, légitimant une réforme qui va dans le sens inverse des évolutions françaises ?

Les récits étant au cœur de nos observations, nous nous tournons vers les « approches cognitives ». Cette expression englobe plusieurs approches qui intègrent l'étude des idées dans l'analyse des politiques publiques. Or, ces approches établissent toutes un lien entre idées et acteurs. Le « référentiel de politique publique » – une représentation du monde à partir de laquelle est définie une politique publique donnée et ayant une double fonction de donner du sens au réel et de contraindre les actions de politique publique – peut être l'objet d'affrontements entre acteurs pour sa définition ou son adaptation au référentiel global (Muller, 2005). L'approche des « récits de politique publique » montre aussi l'existence d'une compétition entre acteurs aux préférences divergentes, révélée par une pluralité de récits sur un enjeu donné. Ainsi, pour Radaelli (2014, p.553), « *des récits asymétriques (par exemple, un récit dominant face à des récits moins populaires) contribuent à instituer et/ou signifient des relations de pouvoir asymétriques* ». Schmidt et Radaelli (2004) soulignent aussi que les discours génèrent et entretiennent des relations inégalitaires de pouvoir. D'après Sabatier et Jenkins-Smith (1999), les acteurs intéressés dans une politique publique donnée s'associent en « coalitions de cause », afin d'orienter cette politique publique en conformité avec leurs croyances. Une politique publique est ainsi le résultat de la compétition entre coalitions en concurrence dans un sous-système de politique publique. Ces approches montrent toutes que « *la production d'une matrice cognitive n'est donc pas un simple processus discursif, mais une dynamique intimement liée aux interactions et aux rapports de force qui se cristallisent peu à peu dans un secteur et/ou un sous-système donné.* » (Muller & Surel, 1998, p.52).

Ainsi, pour questionner l'observation de départ – il existe un récit unique sur les ventes d'armes en France et deux récits concurrents en Suède- l'attention doit se porter sur les acteurs qui énoncent ces récits. En particulier, les approches cognitives considèrent que ce n'est pas parce qu'un récit est dominant que celui-ci est exclusif (Surel, 2000, p.502). Parmi ces approches, celle développée par Sabatier et Jenkins-Smith met l'accent sur la compétition entre groupes d'acteurs, les « coalitions de cause », pour l'orientation d'une politique publique en fonction de leurs croyances. Ceci permet de délimiter en France et en Suède un sous-système, au sein duquel deux coalitions sont en compétition peser sur la politique d'exportation d'armement. On trouve d'un côté une coalition « pro-soutien »,

⁹ Pethrus Désirée [députée Chrétienne-Démocrate], « Rymden och vapenexport », 15 mai 2011, <http://www.desireesblogg.se/>, consulté le 16 mai 2015 ; Riksdag, Utrikesutskottet betänkande 2010/11 :UU3, « Strategisk exportkontroll 2010 – krigsmateriel och produkter med dubbla användningsområden samt genomförande av direktiv om överföring av krigsmateriel », 12 mai 2011.

¹⁰ Molin Lennart, Lundgren Elisabeth, « Sluta sälja vapen till diktaturer ! », Svenska Dagbladet, 27 mars 2011 ; Ek Anna, Lindhal Rolf, « Vi ska inte sälja vapen till gästande saudier », Svenska Dagbladet, 13 oct. 2011 ; « *News coverage on Swedish arms exports tends to be critical, highlights risks and negative consequences, (...) and inconsistencies between the allegedly restrictive legislation and the liberal practice of arms exports* », Schmidt Johanna (2011), « How are the Negative Consequences of Swedish Arms Exports displaced in the Swedish Media ? The Case of DN and SvD », Bachelor Thesis, Stockholm University, p.24.

¹¹ Un certain nombre d'extraits d'entretiens portant ce discours sont mobilisés dans la section III.

qui souhaite développer le soutien aux exportations et accroître les ventes d'armes, et qui porte un récit de contrainte ; de l'autre, une coalition « pro-contrôle », qui souhaite limiter les exportations à travers une application restrictive des règles de contrôle, et qui utilise un récit alternatif. En France et en Suède la coalition « pro-soutien » se compose en premier lieu des industries de défense et des agences/départements d'acquisition et d'exportation d'armes. Ces acteurs ont pour alliés politiques les principaux partis (PS et UMP en France ; Sociaux-Démocrates et Modérés en Suède). En face, la coalition « pro-contrôle » se compose des ONG anti-ventes d'armes, de certains départements ministériels.¹² Ces acteurs ont pour alliés politiques des partis de coalition (en France, les Verts et les Communistes ; en Suède, les Verts et les Communistes mais aussi de petits partis conservateurs, le Parti Libéral et le Parti Chrétien-Démocrate). Les ministères des Affaires Etrangères de chaque Etat ont des positions variables selon les cas d'exportation. Mais il existe donc bien une coalition en France susceptible de porter un récit « pro-contrôle », alternatif au récit de contrainte « pro-soutien ». Ceci amène alors à la problématique suivante : Pourquoi la coalition « pro-contrôle » en France ne parvient-elle pas à faire porter son récit, alors que la coalition « pro-contrôle » en Suède réussit, elle, à faire valoir ses arguments pour justifier d'une réforme visant à durcir les règles de contrôle des exportations d'armes ? Cette différence est d'autant plus surprenante au regard des enjeux économiques. En effet, on pourrait supposer que, si des récits « pro-contrôle » portent davantage dans le contexte suédois, ce serait parce que l'industrie suédoise a moins d'intérêt à exporter qu'en France. Or, il s'avère que la base industrielle de défense en Suède est beaucoup plus dépendante aux contrats internationaux pour sa survie économique que son équivalent français. En effet, en 2012, l'industrie de défense suédoise dans son ensemble a une dépendance à l'exportation d'environ 63%, alors que l'industrie française n'est dépendante des marchés internationaux qu'à hauteur de 30%.¹³

Cette présentation cherche donc à expliquer pourquoi en France le récit des acteurs pro-contrôle est peu audible alors qu'il l'est en Suède. Pour cela, nous démontrerons d'abord que la coalition « pro-soutien » en France dispose de ressources beaucoup plus importantes que la coalition « pro-contrôle », alors qu'en Suède, les deux coalitions disposent de ressources plus équilibrées. Cette différence est particulièrement notable en matière de « ressources argumentatives ». Ensuite, nous verrons comment la crise des Printemps Arabes n'a pas pu renforcer des ressources argumentatives inexistantes de la coalition « pro-contrôle » en France, empêchant celle-ci de faire usage de la crise pour demander des contrôles plus stricts. A l'inverse, cette même crise en Suède a renforcé les ressources argumentatives de la coalition « pro-contrôle », lui permettant de faire usage de la crise pour requérir un durcissement des règles.

¹² La Direction générale pour les Relations internationales et la Stratégie ; l'Etat-Major des Armées ; le Secrétariat général de la défense et la sécurité nationale en France ; l'Etat-major également en Suède.

¹³ Calculs de l'auteur. Dépendance à l'exportation = valeur des exportations / (dépenses d'acquisition + valeur des exportations - valeur des importations). Les valeurs d'exportation et d'importation proviennent de Moores Ben, Salapasidis Georgios, Burton Paul, « The IHS Balance of Trade 2014 – The Changing Worldwide Defence Market », IHS Aerospace, Defence & Security, 2014. La source des budgets d'acquisitions est : Agence européenne de Défense, Guzelyté Silvija, « National Defence Data 2012 of the EDA participating Member States », 2014, p. 16.

I. La politique d'exportation d'armement comme résultat de luttes entre coalitions « pro contrôle » et « pro-soutien »

L'approche par les « coalitions de cause » ou (« Adocacy Coalition Framework, ACF »), combinée à l'approche programmatique, permet d'émettre des hypothèses pour répondre à la problématique posée. L'approche choisie suppose l'existence de coalitions d'acteurs aux capacités d'influence différenciées sur le processus décisionnel, avec un déséquilibre entre les ressources de la coalition pro-soutien sur la coalition pro-contrôle en France, alors qu'on peut s'attendre à des rapports de force plus équilibrés en Suède.

1.1 Des coalitions capables d'imposer leurs préférences dans les processus décisionnels

1.1.1 La prise de décision en politique publique selon l'ACF

L'ACF repose sur trois concept-clés pour comprendre la décision et en changement de politique publique. Tout d'abord, la décision a lieu entre spécialistes dans un « sous-système de politique publique ». Ensuite, les acteurs sont agrégés en « coalitions de cause ». Puis, les acteurs, qui sont mus avant tout par leurs croyances, agissent à travers ces coalitions du fait de croyances partagées qu'ils souhaitent mettre en œuvre dans la politique publique (Sabatier & Weible, 2007, p.192). Ces coalitions interagissent au sein du même sous-système (secteur) pour imposer leurs idées (Sabatier & Schalger, 2000, p.227). A partir de ces notions, l'ACF modélise le processus décisionnel comme « *une compétition entre coalitions d'acteurs qui défendent des croyances à propos de problèmes et de solutions de politique publique* » (Kübler, 2001, p.624). Les acteurs composant les coalitions de cause peuvent être des « *interest group leaders; agency officials; legislators; researchers; journalists* » (Sabatier, 1998, p.103).

Le « système de croyances » d'une coalition se divise en « deep core », « policy core » et « secondary aspects ». En particulier, les croyances du « policy core », c'est-à-dire les priorités politiques et les résultats que la coalition souhaite obtenir ainsi que la manière de les atteindre, relie ensemble les acteurs au sein d'une même coalition (Sabatier, 1998, p.103; Matti & Sandström, 2011, p.403). Les croyances sont cruciales dans l'explication des processus décisionnels et des résultats d'une politique publique à plusieurs égards. D'une part les croyances expliquent pourquoi différents acteurs travaillent ensemble vers un même objectif ; d'autre part les croyances expliquent le contenu des décisions politiques (i.e. les croyances de la coalition dominante). Le second attribut des coalitions, est leur pouvoir d'action (« ressources » dans le lexique de l'ACF). Les ressources permettent d'expliquer comment les coalitions parviennent à influencer sur les processus décisionnels en faveur de leurs propres croyances (Cairney, 2012, p.206). Ces ressources permettent ainsi aux coalitions qui en possèdent davantage ou qui parviennent le mieux à les exploiter, de mettre en œuvre leurs croyances dans la politique publique.

1.1.2 Les défauts de l'ACF comblés par l'approche programmatique

Toutefois, l'ACF présente un certain nombre de limites, notamment sur l'articulation entre idées et intérêts. C'est pourquoi nous utilisons ici une combinaison entre l'ACF et l'approche « programmatique » qui articule mieux idée et intérêts. Ces deux approches ont pour principal point commun de considérer l'élaboration d'une politique publique comme le résultat de l'imposition par un groupe d'acteurs doté de ressources conséquentes de sa vision et de ses objectifs pour la politique publique en question. Plus précisément, l'approche programmatique, développée dans Genieys (2008) ; Hassenteufel et al. (2010) ; Genieys & Hassenteufel (2012), s'attache particulièrement au repérage des acteurs porteurs de changement. L'approche programmatique permet en effet d'identifier un groupe d'acteurs relativement peu nombreux, reliés par un programme d'action, lequel porte des valeurs communes, un diagnostic à des problèmes identifiés, un argumentaire légitimant l'action et des mesures concrètes. Ces acteurs participent aux processus décisionnels et disposent de ressources positionnelles, de savoir, de légitimité, relationnelles et temporelles, qui leur permettent d'influencer le contenu de l'action publique. Ils sont présents durablement dans le secteur de politique publique sur lequel ils cherchent à influencer (Genieys & Hassenteufel, 2012, p.96 ; Hassenteufel et al., 2010). In fine, nous pouvons reprendre les apports de l'ACF et ceux de l'approche programmatique sur deux points principaux : les acteurs composant les coalitions (ACF) et l'articulation idées et intérêts (approche programmatique).

En ce qui concerne les acteurs, l'ACF inclut davantage de catégories d'acteurs. L'approche programmatique se concentre sur des acteurs déjà en position de force dans le système politico-administratif, alors que l'ACF s'intéresse aussi aux acteurs qui ne participent pas directement au processus décisionnel (experts, journalistes, activistes) (Genieys & Smyrl, 2008, p.88). Combiner ces deux approches permet ainsi de prendre en compte tous les acteurs intéressés (« stakeholders »). Ceci est particulièrement valable pour la politique d'exportation d'armement où les industries de défense et les ONG cherchent à influencer le processus de décision, mais où les décisions elles-mêmes reposent aux mains d'acteurs politiques et bureaucratiques. En termes d'articulation entre idées et intérêt, l'ACF met les croyances au cœur de la définition et des actions des coalitions. Cependant, on peut considérer les industries de défense, un des acteurs principaux des coalitions « pro-soutien », motivées davantage par leurs intérêts. Le débat sur le rôle des idées et des intérêts est récurrent dans l'approche cognitive, mais aussi dans l'ACF (Bergeron et al., 1998, p.215; Sabatier & Weible, 2007, p.197; Nohrstedt, 2010, p.325). Cependant, d'après Hassenteufel (2011), les intérêts et les idées ne s'opposent pas nécessairement mais s'alimentent et s'influencent mutuellement. Une autre manière de résoudre ce dilemme, tout en restant dans le cadre de l'ACF est d'utiliser la proposition de Nohrstedt (2010, p.325), selon qui « *one basic although useful amendment to the ACF would therefore be to upgrade interests as a separate category of motives guiding coalition behavior* ». Ceci rejoint l'approche programmatique, selon laquelle les acteurs programmatiques promeuvent certaines idées, qui en outre entraînent une consolidation de leurs positions au sein de l'Etat (Hassenteufel et al, 2010, p.258). Dans l'approche programmatique, les acteurs travaillent ensemble pour mettre en œuvre un programme, lequel est élaboré tant à partir de leurs croyances que de leurs intérêts.

En utilisant les acteurs dans la perspective de l'ACF, et l'articulation idées/intérêts dans la perspective de l'approche programmatique, il est ainsi possible de poser un cadre conceptuel selon lequel la politique publique est le résultat de rapports de forces, entre groupes d'acteurs qui cherchent à influencer les processus décisionnels afin d'orienter une politique publique donnée dans un sens conforme à leurs idées et/ou intérêts. Cette capacité d'influence est liée aux ressources de chaque coalition. Ceci amène à plusieurs hypothèses pour expliquer l'existence d'un récit de contrainte dominant en France et la coexistence de récits concurrents en Suède sur les ventes d'armes.

1.2 Hypothèses : des coalitions « pro-soutien » et « pro-contrôle » aux ressources déséquilibrées en France et en Suède

Les récits sont donc ici un reflet de la concurrence entre coalitions d'acteurs pour l'orientation de la politique d'exportation d'armement en France et en Suède, entre une coalition « pro-soutien » qui cherche à renforcer le soutien des exportations d'armement et une coalition « pro-contrôle » qui cherche à durcir les règles de contrôle de ces mêmes exportations. Cette approche permet de formuler plusieurs hypothèses quant à la question de recherche portant sur les différents récits dans le débat public français et suédois.

Partant du constat qu'il existe un récit dominant en France, et l'approche proposée supposant que les récits sont portés par des coalitions en concurrence pour la réalisation de leurs objectifs de politique publique, on peut alors s'attendre à ce que la coalition dominante « pro-soutien » en France dispose de tellement de ressources qu'elle écrase tout récit et coalition concurrents. A l'inverse, partant du constat qu'en Suède on observe deux récits en concurrence, on peut s'attendre à ce que les deux coalitions en compétition pour la direction de la politique d'exportation d'armement disposent d'un niveau de ressources plus équilibré.

Pour tester ces hypothèses, il convient d'établir les ressources de ces coalitions, qui déterminent les rapports de force entre acteurs « pro-soutien » et « pro-contrôle ». Nous verrons dans la section suivante que les ressources de la coalition pro-soutien en France et en Suède sont équivalentes ; mais que la coalition pro-contrôle française dispose de faibles ressources par rapport à son équivalent suédois.

II. Comparaison des coalitions en France et en Suède : la coalition « pro-contrôle » française handicapée par de faibles ressources

Cette section vise à démontrer les différences dans les rapports de force entre coalitions « pro-soutien » et « pro-contrôle » des ventes d'armes en France et en Suède. Pour rappel, les coalitions « pro-soutien » se composent dans les deux Etats des industriels de la défense et des agences/départements d'acquisition et d'exportation d'armes, en coalition avec les principaux partis de gouvernement. Parallèlement les coalitions « pro-contrôle » en France et en Suède comportent notamment les ONG et certains départements ministériels. Ces acteurs ont pour alliés politiques des partis de coalition (en France, les Verts et les Communistes ; en Suède les Verts et les Communistes mais aussi de petits

partis conservateurs, le Parti Libéral et le Parti Chrétien-Démocrate). Les rapports de forces entre coalitions sont observables à partir de la structure des ressources disponibles pour chacune d'entre elle. Pour ce faire, je fais à la fois appel à la littérature théorique et à la validation empirique par des entretiens et la littérature spécialisée. Par exemple, afin d'évaluer les rapports de force entre coalitions, Kübler recommande de s'intéresser aux structures d'opportunité politique au sein de l'ACF (Kübler, 2001, p.369) et, à partir de là, Sabatier & Weible (2007, p.200) suggèrent d'étudier les « *structures d'opportunité des coalitions* ». Ceci rejoint la proposition de Surel (2000, p.509) d'étudier les « *configurations institutionnelles spécifiques* » afin de prendre en compte non seulement les idées mais aussi en même temps les intérêts et les institutions. Cette section permet ainsi de démontrer que les ressources politiques et institutionnelles des acteurs pro-contrôle sont plus faibles en France qu'en Suède. Ce déficit en ressources politiques et institutionnelles est encore aggravé en France du fait de l'absence de « ressources argumentatives » des acteurs pro-contrôle.

2.1 Des ressources politiques et institutionnelles différenciées

Les industries de défense ont des ressources similaires dans les deux pays, les entreprises d'armement ayant un même accès facilité aux acteurs décisionnels en France et en Suède. Cette estimation des ressources des industries de défense se base sur la littérature des Variétés du Capitalisme (Hall & Soskice, 2001 ; Schmidt, 2002 ; Crouch 2005 ; Culpepper, 2006 ; Hancké et al., 2007). La littérature sur les Variétés du Capitalisme, combinée à la littérature spécialisée sur les questions de défense et d'exportations d'armement, montre que, en France comme en Suède, les industriels de défense ont un accès facilité aux décideurs politiques du fait des intérêts convergents entre l'Etat et ceux qui produisent les moyens de la souveraineté que sont les équipements militaires. Plus spécifiquement, des structures d'interactions spécifiques à chaque Etat facilitent les capacités d'influence des industriels de défense et donc leurs ressources en tant qu'acteur de la coalition pro-soutien. Il s'agit de la « connexion Polytechnique » entre les industriels et la DGA en France (Kolodziej, 1987 ; Joana, 2008 ; DeVore & Weiss, 2014) ; et du modèle néocorporatiste ainsi que le capitalisme de conglomérats familiaux en Suède, qui bénéficient au secteur de la défense comme à d'autres secteurs industriels de l'économie suédoise (Ikegami-Andersson, 1992 ; Stenlås, 2008 ; Högfeldt, 2004 ; Smångs, 2008 ; DeVore, 2014). En revanche, on observe une différence significative dans la capacité d'influence des ONG, qui sont un des principaux acteurs de la coalition « pro-contrôle ». Cette différence est établie à partir de la littérature pluraliste/néocorporatiste qui permet de déterminer les capacités d'action des groupes d'intérêt (Grossman & Saurugger, 2012), et de la littérature sur les structures d'opportunité politique (Kitschelt, 1986 ; Kriesi et al., 1992 ; Kriesi, in Jenkins & Klandermans, 1995). Ces théories permettent de déduire qu'en France, les ONG ont une structure d'opportunité politique leur conférant peu de ressources, étant peu sollicitée par le processus décisionnel ; tandis que les ONG suédoises sont institutionnellement impliquées dans le processus décisionnel qui consiste en des séries de consultations avec toutes les parties prenantes à un sujet ainsi qu'une recherche du consensus.

Concernant les acteurs politiques, il convient de rappeler les positionnements des partis par rapport aux coalitions pro-soutien et pro-contrôle.¹⁴ En France et en Suède, les principaux partis partagent les objectifs des acteurs pro-soutien (le PS et UMP en France ; Sociaux-Démocrates et Modérés en Suède). Dans les deux pays, les petits partis sont davantage en faveur des objectifs des acteurs pro-contrôle. Les Verts et les Communistes en France soutiennent les positions des ONG pro-contrôle ; les Verts et les Communistes suédois également. De plus, les Libéraux et Chrétiens-Démocrates suédois sont aussi favorables à un durcissement des règles de contrôles. Cette différence est notable lorsque l'on compare dans un second temps les systèmes électoraux et régimes politiques. En France, les partis majoritaires UMP et PS dominent dans un système électoral majoritaire au scrutin à deux tours, qui a longtemps conduit au bipartisme (Kriesi, 1994 ; Costa, 2013). Ceci confère à l'UMP et au PS la capacité ne pas ou peu tenir compte des positions des partis avec lesquels ils peuvent être en coalition – et donc d'ignorer les velléités de contrôle plus strict des ventes d'armes du PC ou des Verts dans le cas du PS notamment. En revanche, en Suède, l'existence de gouvernements minoritaires et l'importance des coalitions pour gouverner oblige les Sociaux-Démocrates et les Modérés à prendre en compte le point de vue des « petits partis » (Arter, 1999 ; Bergman, in Strom 2003 ; Arter, 2004), y compris sur les exportations d'armement. Enfin, le régime semi-présidentiel français et l'existence du « domaine réservé » du Président de la République marginalise totalement le Parlement sur les enjeux de ventes d'armes (Cohen, 1994 ; Kessler, 1999 ; Rozenberg et al., 2011, Irondelle et al., 2012 ; Vaïsse, 2009). Ceci diminue d'autant plus les ressources déjà faibles des acteurs parlementaires « pro-contrôle » en France. A l'inverse le Riksdag suédois a véritable un rôle décisionnel dans les affaires étrangères et de défense (Irondelle et al., 2012 ; Matz, 2013 ; Österdahl, 2011 ; Doeser, 2014), et tout particulièrement dans le contrôle des exportations d'armement (Bauer, 2003 ; Davis, 2002). Ceci qui donne d'autant plus de voix aux parlementaires qui font partie de la coalition pro-contrôle.

Enfin, si l'on s'intéresse aux ressources des acteurs bureaucratiques en charge du soutien et du contrôle, là encore la structure des ressources des deux coalitions diffère entre la France et la Suède. En France, les acteurs en charge du soutien peuvent aisément intervenir et interférer dans le travail des acteurs responsables des procédures de contrôle des exportations (i.e. l'octroi des licences d'exportation autorisant les industriels à livrer leurs matériels à l'étranger). Mais en Suède, les acteurs du contrôle dominant largement ce même processus et sont même en capacité de soumettre les acteurs du soutien à leur autorité.¹⁵

Ceci montre donc qu'il existe en France et en Suède des structures de ressources différenciées pour les coalitions pro-contrôle et pro-soutien. Bien que les acteurs pro-soutien dans leur ensemble disposent de ressources plus significatives en France et en Suède, en Suède les acteurs pro-contrôle ont aussi des ressources politiques et institutionnelles à leur disposition. Ce différentiel de ressources entre coalitions pro-soutien et pro-contrôle offre une première explication à l'absence de récit concurrent en

¹⁴ Le positionnement des partis politiques sur les ventes d'armes se base sur une étude des programmes des partis sur les dernières élections principales dans les deux pays (2012 en France ; 2014 en Suède).

¹⁵ Pour plus de détails, voir : Béraud-Sudreau Lucie, « Putting arms export promotion under control in France and Sweden », ECPR General Conference, Glasgow, sep. 2014, <http://ecpr.eu/Filestore/PaperProposal/dc5b7916-811a-422b-90c0-c44ec1cb3e58.pdf>.

France. Les acteurs pro-contrôle français seraient trop faibles institutionnellement et politiquement par rapport aux acteurs pro-soutien dans leur lutte pour l'orientation de la politique d'exportation d'armement. A ces ressources institutionnelles et politiques, on peut également ajouter un autre type de ressources, reliées à la question des récits, les « ressources argumentatives », qui démontrent encore le déséquilibre entre acteurs pro-soutien et pro-contrôle en France par rapport à la Suède.

2.2 Variations dans les ressources argumentatives : « grandeur » contre « neutralité »

Les « ressources argumentatives » peuvent être définies comme des arguments reliés à d'autres sous-systèmes de politique publique pouvant impacter le sous-système des politiques d'exportation d'armement. Ici, il s'agit d'arguments provenant de la politique étrangère et de défense, dont les coalitions du le sous-système de la politique d'exportation d'armement peuvent se servir. Ces arguments puisés dans d'autres secteurs permettent de légitimer les récits établis par les coalitions pro-soutien et pro-contrôle pour avancer leurs propres objectifs. Là encore, la coalition « pro-contrôle » française apparaît moins dotée que son équivalent suédois.

2.3.1 Les “ressources argumentatives” : des arguments disponibles pour les acteurs dans d'autres secteurs de politique publique

La notion de « ressources argumentative » s'appuie sur la littérature sur les « récits de politique publique ». La filiation avec cette littérature s'appuie sur le fait de considérer les arguments comme des ressources. Radaelli par exemple parle de « ressources cognitives » (1999, p.662) et plus précisément des récits pouvant « constituer une ressources cognitive utilisée par un acteur ou une coalition » (Radaelli, 2000, p.258). Fouilleux (2004) présente également un cadre analytique où les récits sont considérés comme des ressources politiques, dont les acteurs peuvent faire usage pour influencer la politique publique. De plus, des ponts ont été développés entre l'approche par les récits et celle de l'ACF, par Radaelli (1999), et par un groupe d'auteurs qui cherche à mettre en œuvre de manière simultanée les récits et les coalitions de cause (McBeth et al., 2007, Jones & McBeth, 2010 ; Shanahan et al., 2011). Ces auteurs affirment que les récits sont l'aspect visible des croyances portées par les coalitions, et que ces récits permettent aux coalitions de mettre en place des stratégies dans leurs luttes pour l'orientation de la politique publique (McBeth et al., 2007). Dans cette perspective, les récits sont bien des ressources dont disposent les coalitions pour influencer les processus décisionnels, aux côtés des ressources matérielles ou politiques (Shanahan et al., 2011, p.547).

Les « ressources argumentatives » ne sont toutefois pas équivalentes à des récits de politique publique, mais alimentent la capacité des acteurs à développer des récits perçus comme légitimes. Les acteurs peuvent ou non développer des récits favorisant leurs objectifs grâce à des arguments issus d'autres sous-systèmes de politique publique. Les ressources argumentatives sont ainsi des éléments matériels et/ou idéels existant dans le contexte institutionnel et politique plus large que le sous-système étudié, et que les coalitions peuvent – ou non- réutiliser pour construire et légitimer leurs récits « pro-

soutien » ou « pro-contrôle » des ventes d'armes. Ces arguments servent de ressources aux différents acteurs, pour construire des récits légitimes dans les contextes nationaux. Tout comme les ressources institutionnelles et politiques, les ressources argumentatives participent du rapport de forces entre coalitions.

Or, on observe une similarité dans les objectifs de politique étrangère et de défense en France et en Suède, avec cependant des nuances dans leur recherche d'indépendance (« grandeur » en France, neutralité en Suède), qui créent des arguments différents. Dans les deux cas, grandeur et neutralité justifient la production et l'exportation d'armes pour soutenir une industrie de défense domestique autonome – ce qui fournit des « ressources argumentatives » aux coalitions pro-soutien. Mais en France, la « grandeur » n'offre pas d'arguments pour un récit concurrent pour la coalition pro-contrôle. Alors qu'en Suède, la « neutralité » crée des arguments contre les ventes d'armes, avec un récit selon lequel la Suède ne devant pas prendre part à des conflits armés, il ne faut donc pas vendre d'armes à des pays en conflit et par extension des pays non démocratiques – et donc il faut des règles de contrôles strictes pour empêcher de telles ventes.

2.3.2 Des ressources argumentatives déséquilibrées en France

La notion d'indépendance a été l'axe central de la politique étrangère et de défense du Président Charles de Gaulle lors de son retour au pouvoir en 1958, et l'impulsion qu'il a alors donnée n'a pas été remise en cause par ses successeurs (Gautier, 2009). Le cœur des idées gaulliennes en politique étrangère sont « *the absolute need for independence in decision making, a refusal to accept subordination to the United States, the search for grandeur and rang, the primacy of the nation-state, and the importance of national defense* » (Gordon, 1993, p.3). L'indépendance signifie la prise de décision en matière de politique étrangère et de défense sans contraintes imposées par des acteurs étrangers. Tout ceci est alimenté par la notion de « grandeur », « *terme clé de la conception du rôle national* » français (Krotz, 2002, p.17). Cette orientation de la politique étrangère et de défense visait donc à donner à la France un rôle actif et indépendant dans les relations internationales, afin de rehausser sa « grandeur » et son prestige. Un corollaire de cette notion de grandeur a été la mise en place d'une politique d'armement active.

En effet, pour garantir l'indépendance, les moyens de la défense devaient être indépendants. Et un des outils pour y parvenir était une industrie de défense elle-même indépendante –capable de produire l'ensemble des équipements nécessaires aux forces armées sans recourir à des importations (Doise & Vaïsse (1992, p.635). Les objectifs de politique étrangère et de défense ont ainsi mené au développement d'une l'industrie de l'armement conséquente, devenue une des composantes de la grandeur (Lundmark, 2004, p.13 ; Hoeffler, 2011, p.140-142, p.150). La perception d'une industrie de défense autonome comme outil de la politique étrangère et de défense française est devenue consensuelle au fur et à mesure des alternances politiques (Hébert, 1991, p.29; Cohen, 1994, p.236; Kolodziej, 1987, p.208-215 ; Hoeffler, 2011, p.149). Les objectifs de « grandeur » ont ainsi généré des ressources argumentatives pour les acteurs « pro-soutien » des exportations d'armement. Deux arguments peuvent être déduits de la conception gaullienne de l'indépendance et réutilisés pour les ventes d'armes.

En premier lieu, on a une argument économique : « *Impossible d'assurer son propre armement sans vendre massivement à l'étranger* » (Doise et Vaïsse, 1992, p.636). L'argumentation part de l'objectif d'indépendance militaire, pour lequel des capacités domestique de recherche, de développement et de production d'armements à grande échelle étaient nécessaires. Le marché français d'armement ne pouvait toutefois pas absorber la production des industries françaises d'armement. Or, les ventes d'armes permettent aux industries de défense et au gouvernement de diminuer les coûts unitaires pour les forces armées, de maintenir une industrie de défense « *en bonne santé* » et de rester à la pointe de l'innovation technologique (Krause, 1992, p.137-142). La conjonction entre la volonté d'indépendance et un marché de défense domestique réduit a permis de forger une « *chaîne de logique* » qui lie la France à une politique d'exportation « *tous azimuts* » afin de développer ses propres armements plutôt que de les acquérir auprès d'autres Etats (Kolodziej, 1987, p.83). Comme le résume Cohen (1994, p.226), « *l'Etat, qui a voulu créer les conditions de l'indépendance nationale dans le domaine des armements, s'est placé dans une situation de dépendance vis-à-vis des instruments qui devaient lui conférer cette indépendance. Mais il s'agit là d'un choix délibéré. Le soutien aux industries de l'armement est un acte volontaire* ». De cette manière, les ventes d'armes sont justifiées comme un impératif économique pour satisfaire les besoins en équipements des forces armées nationales. De plus, d'autres arguments économiques alimentent également le récit en faveur des ventes d'armes, comme le fait que les ventes d'armes bénéficient à l'économie en facilitant la conclusion de contrats civils, en contribuant à la balance du commerce extérieur, et en créant des emplois.

D'autre part, les objectifs de grandeur ont également généré des arguments ancrés dans l'aspect diplomatique des ventes d'armes. La vision gaullienne de l'indépendance avait pour but au niveau international de casser le système bipolaire et de créer de nouveaux équilibres de puissance. Ainsi, si d'autres Etats étaient capables de s'armer, ceci contribuerait à un affaiblissement de la domination des superpuissances et indirectement à l'influence française (Klein, 1976, p.574). Ceci crée des arguments selon lesquels « *France's provision of arms and military know-how to other states [is] an indispensable means to contest superpower rule* » (Kolodziej, 1987, p.400). A travers les ventes d'armes, la France permettait ainsi à d'autres Etats de « *se libérer de la tutelle* » des grandes puissances (Berger, 2010, p.115). Là encore, ces arguments permettent de construire un récit légitime : la France vise à diminuer l'hégémonie des superpuissances et par ces tentatives aide à la fois d'autres Etats et sa propre industrie de défense (Hébert, 1991, p.95-96; Dussauge & Cornu, 1998, p.84). Aujourd'hui, cet argument demeure, à travers l'idée de la légitimité de tout Etat à acheter des armes et la France n'attachant toujours pas de condition politique à ses ventes (Quéau & Isbister, 2014).

Ces connexions entre grandeur et ventes d'armes aux niveaux économique et diplomatique offrent des ressources argumentatives pour la coalition pro-soutien. En revanche, les acteurs pro-contrôle peuvent difficilement formuler des arguments à partir des objectifs de politique étrangère et de défense – ils n'ont donc pas de ressources argumentatives à disposition. Les arguments économiques et diplomatiques ne peuvent alimenter de récits favorisant la restriction en matière de ventes d'armes, et les acteurs « pro-contrôle » ne peuvent pas utiliser des arguments basés sur la même logique issue de la volonté d'indépendance comme le font les acteurs « pro-soutien ». Ceci rend le récit « pro-contrôle » moins audible, moins légitime, que celui des acteurs « pro-soutien » qui

s'appuie sur ces objectifs plus large de politique étrangère et de défense. Krotz (2002, p.30) écrit ainsi que « la conception du rôle national » français entraîne le fait que « *selling arms is an intuitively plausible interest for an active-independent collectivity with ambitions of global presence. (...) In France there is a broad consensus that selling arms abroad is a normal and legitimate source of income* ». La coalition pro-contrôle en France apparaît donc inaudible, ne pouvant s'appuyer sur des ressources argumentatives, ce qui l'empêche de construire un récit légitime dans le contexte français.

2.3.3 Des ressources argumentatives pour les deux coalitions en Suède

La politique étrangère suédoise a longtemps été définie par sa neutralité, ancrée dans une tradition vieille de deux siècles (Agius, 2006, p.61). Le Riksdag a défini en 1949 la politique étrangère comme une politique de « *non participation à des alliances militaires en temps de paix, et visant la neutralité en temps de guerre* ». Ceci est l'objectif principal de la politique étrangère suédoise pendant la guerre froide, visant à rester à équidistance des blocs de l'est et de l'ouest, et qui a encore des répercussions aujourd'hui.

Tout comme la « grandeur » du récit gaullien, la neutralité est ici aussi l'expression d'une volonté d'indépendance nationale (Malmberg, 2001, p.7 ; Thunborg, 1985, p.483). Cette politique de neutralité a fait l'objet d'un fort consensus politique et du soutien de l'opinion publique (Eliasson, 2004, p.4 ; Cottey, 2013, p.452). Pour Malmberg, « *in the Cold War neutrality (...) formed the hub around which Swedish politics were built and thus became a key element of national identity* » (Malmberg, 2001, p.164). Selon Sundelius (1990, p.124), « *to many Swedes, neutrality is a dogma as embedded in the national character as democracy. To question its utility as a security strategy would be political suicide for any aspiring leader.* »

Aux débuts de la guerre froide, la neutralité suédoise s'est de plus en plus appuyée sur les notions d'indépendance nationale et d'autosuffisance (Hagelin, 1992, p.178 ; Britz, 2008, p.89). La position de neutralité, qui se voulait être un point d'équilibre entre les Etats-Unis et l'URSS, impliquait que la Suède garantisse par elle-même sa sécurité. Les dirigeants suédois ont alors considéré nécessaire d'avoir une défense forte (Olsson, 1977, p.184). Cette position se devait d'être « crédible » aux yeux des gouvernements américain et russe. Pour cela, « *a strong defense was considered to be the backbone of a credible neutrality policy, and the government acted accordingly. A substantial military force, largely equipped by domestic suppliers in war has been one of the building blocks used to make Swedish neutrality credible* » (Nilsson, 2007, p.68).

Un argument en particulier fait le lien entre une neutralité crédible et le développement d'une industrie d'armement autonome, l'indépendance dont un des outils, comme en France, est une industrie de défense domestique. L'autosuffisance crédibilise la politique de neutralité, dans la mesure où les forces armées suédoises ne dépendent pas d'autres Etats pour leurs matériels (Stenlås 2008, p.20; Hagelin 1978, p.209). Le développement d'une industrie de défense avancée devait ainsi permettre à la Suède de montrer leur capacité à défendre leur neutralité sans compter sur les superpuissances (Britz, 2008, p.6). Comme en France, le développement d'une industrie d'armement auto-suffisante étaient défendu des deux bords de l'échiquier politique, hormis les Communistes (Lundmark,

2013, n.p.; Malmborg, 2001, pp.143-144) et une partie des Sociaux-Démocrates (Åselius, 2005, p.27; Dörfer, 1973, p.35).

Toutefois, en ce qui concerne les exportations, cette politique de neutralité génère des ressources argumentatives à la fois pour les coalitions pro-soutien et pro-contrôle : des arguments économiques utilisés par les acteurs pro-soutien ; et des arguments issus de la politique étrangère utilisés par les acteurs pro-contrôle.

Les arguments de la coalition pro-soutien aux ventes d'armes sont similaires à ceux utilisés en France. Comme en France, l'indépendance/neutralité vis-à-vis des deux blocs requiert une industrie de défense en bonne santé économique et avancée sur le plan technologique. Ce qui, d'après les arguments économiques, nécessite d'exporter. Ainsi, la neutralité fournit d'une part des ressources argumentatives en faveur d'un soutien actif aux exportations d'armement. Cependant, en même temps, la neutralité crée aussi des arguments pro-contrôle. Pour Hagelin (1990, p.103), « *neutral foreign policy creates expectations of a restrictive foreign military sales policy.* » L'argument le plus significatif que la neutralité entraîne est le devoir d'éviter l'implication dans des conflits. Pour Krause (1992, p.145), la restriction suédoise en matière d'exportations d'armement est le corollaire d'une position neutre qui interprète strictement la notion de conflit. Ceci permet donc aux acteurs pro-contrôle de développer un récit s'appuyant sur les ressources argumentatives offertes par la politique étrangère et de défense suédoise. Ces arguments légitiment leurs récits pour des règles d'exportation strictes – ce d'autant plus que les acteurs pro-soutien eux-mêmes utilisent la neutralité comme ressources argumentative. Les deux coalitions portent donc des récits de politique publique situés sur le même plan. Le fait que la neutralité fournisse des arguments à la fois à la coalition pro-soutien et à la coalition pro-contrôle permet donc à ces acteurs en concurrence pour l'orientation de la politique d'exportation d'armement de développer des récits tout aussi légitimes dans le contexte suédois. On obtient ainsi un « double discours » dans le débat public en Suède, et effectivement plusieurs choix politiques possibles. En France, cette dualité n'existe pas, un seul type de récit de politique publique existant dans l'espace politique, porté par les acteurs pro-soutien, puisque la coalition pro-contrôle ne peut utiliser des arguments de politique étrangère et de défense pour construire un récit légitime.

Si l'on prend l'ensemble des ressources des coalitions, on constate ainsi que dans les deux pays les coalitions pro-soutien disposent de ressources similaires et d'une capacité d'influence sur le processus décisionnel conséquente. En revanche, les ressources des coalitions pro-contrôle diffèrent largement puisqu'en France les acteurs pro-contrôle ont de faibles ressources institutionnelles et politiques, et aucune ressources argumentative, alors qu'en Suède ces acteurs pro-contrôle disposent de plus d'influence sur les processus décisionnels et peuvent mobiliser des ressources argumentatives (cf tableau 1).

Tableau 1 : Comparaison des ressources des coalitions pro-soutien et pro-contrôle en France et en Suède

	France	Suède
Ressources des acteurs non-étatiques	- pro-soutien : fort accès de l'industrie de défense aux acteurs décisionnels - pro-contrôle : faible accès des ONG aux acteurs décisionnels	- pro-soutien : fort accès de l'industrie de défense aux acteurs décisionnels - pro-contrôle : accès possible des ONG aux acteurs décisionnels

Ressources des acteurs politiques	- pro-soutien: fortes ressources (principaux partis) - pro-contrôle: faibles ressources (petits partis dans un système bipartisan/majoritaire) - parlementaires marginalisés	- pro-soutien: fortes ressources (principaux partis) - pro-contrôle: ressources relatives (petits partis dans un système de coalition) - parlementaires actifs
Ressources des acteurs bureaucratiques	- acteurs en charge du soutien ont plus de ressources institutionnelles que les acteurs en charge du contrôle	- acteurs en charge du contrôle ont plus de ressources que les acteurs en charge du soutien
Ressources argumentatives : Les arguments venant d'autres sous-systèmes de politique publique	- pro-soutien : il faut soutenir les exportations pour maintenir une industrie de défense indépendante - pro-contrôle : pas d'arguments	- pro-soutien : il faut soutenir les exportations pour maintenir une industrie de défense indépendante - pro-contrôle : il ne faut pas exporter aux Etats en conflit

Ceci permet d'expliquer la prédominance du récit de contrainte de la coalition pro-soutien en France. Il ne semble pas y avoir d'alternative à la politique d'exportation menée, puisqu'un récit domine largement l'autre. En Suède, la coalition pro-contrôle apparaît plus en mesure de faire entendre son récit d'alternative – le durcissement des règles de contrôle. Nous allons à présent voir comment les coalitions peuvent mobiliser leurs ressources argumentatives (ou non) avec l'exemple des réformes du contrôle des exportations d'armement concomitantes à la crise Printemps Arabes.

III. Printemps Arabes et contrôle des ventes d'armes : l'incapacité de la coalition « pro-contrôle » française à se saisir de la crise

Suite aux Printemps Arabes, où des matériels de guerre occidentaux ont été utilisés contre les soulèvements populaires, la Suède a lancé une procédure dont l'objectif affiché est d'interdire les transferts d'armes vers les pays non démocratiques. En revanche, il n'y a pas eu en France de remise en cause de la politique d'exportation. Ces différences s'expliquent par les liens entre crise et acteurs, la crise d'une part renforçant (ou non) les ressources argumentatives de la coalition pro-contrôle, et ses ressources existantes lui permettant (ou non) d'exploiter la crise pour servir ses objectifs politiques.

3.1 Interactions entre acteurs et crise : la crise comme ressource et usage d'une crise grâce aux ressources

L'ACF propose plusieurs explications du changement en politique publique. Les « chocs » redistribuent les ressources au sein d'un sous-système et peuvent ainsi mener au changement de coalition dominante. Mais les auteurs de l'ACF reconnaissent que les crises n'entraînent pas un changement automatique, et que les mécanismes causaux entre chocs et changement de politique publique sont un point faible de l'approche (Sabatier & Weible, 2007, p.199 ; Nohrstedt, 2010; Nohrstedt, 2011; Albright, 2011 ; Weible et al., 2011). Néanmoins, Nohrstedt (2011, p.480) a suggéré l'intégration des récits de politique

publique et des entrepreneurs politiques comme mécanismes causaux entre les crises et le changement. Ceci se rapproche du concept « d'usage » ou de « travail politique » proposé par Jacquot & Woll (2004) ; Palier & Surel (2010) ; Genieys & Hassenteufel (2012). Ces auteurs se rejoignent sur l'idée que tout élément de contexte peut être transformé en ressources par les acteurs grâce à un travail de politisation. Pour Palier et Surel, les pressions exogènes doivent ainsi être prises en compte selon les logiques d'appropriation des acteurs.¹⁶ Les « contraintes » déclarées comme telles sont utilisées stratégiquement via des « usages », en vue d'imposer des objectifs de politique publique conformes aux intentions des acteurs (Palier & Surel, 2010, p.413). Les auteurs se basent sur la notion d'« usage » développée par Jacquot & Woll (2004). Similairement, selon l'approche programmatique, les acteurs peuvent utiliser les changements de contexte comme ressources. Le contexte étant « *construit par des acteurs des politiques publiques qui vont chercher à imposer une représentation en termes de contraintes* » (Genieys & Hassenteufel, 2012, p.111), il devient une ressource pour les acteurs. Ceux-ci effectuent une politisation du contexte en le réintégrant à l'argumentation en faveur de leur programme. Un même contexte peut donc être utilisé différemment par différents acteurs.

Ainsi, selon ces auteurs, le mécanisme causal entre crise et changement de politique publique est la manière dont les acteurs parviennent à transformer ces crises en ressources dans leurs luttes politiques. Ceci reste compatible avec l'ACF, qui dans ses derniers développements considère également qu'un des mécanismes entre chocs et changement est la redistribution des ressources entre coalitions (Ingold, 2011). Si une coalition minoritaire acquiert davantage de ressources, cette coalition peut être en mesure d'influencer le processus décisionnel. L'ACF utilise d'ailleurs aussi dans ses versions les plus récentes la notion « d'exploitation compétente » (skilful exploitation) des chocs, selon laquelle une coalition minoritaire va utiliser les crises comme des fenêtres d'opportunité pour influencer les décisions (Albright, 2011 ; Nohrstedt, 2011).

A partir de la description des ressources entre coalitions pro-soutien et pro-contrôle en France et en Suède, et au regard des éléments théoriques évoqués, on peut estimer que, d'une part, la crise des Printemps Arabes a pu renforcer les « ressources argumentatives » des coalitions pro-contrôle en France et en Suède, puisqu'elle alimente leurs récits avec des arguments d'actualité. En même temps, la capacité pour les coalitions pro-contrôle d'exploiter cette crise dépend de leurs ressources existantes, y compris leurs ressources argumentatives. On peut donc émettre l'hypothèse selon laquelle, en France, l'absence de ressources argumentatives des acteurs pro-contrôle les a empêché d'exploiter les événements des Printemps Arabes pour demander un renforcement du contrôle. Alors qu'en Suède, les acteurs pro-contrôle peuvent s'appuyer sur leurs ressources argumentatives préexistantes pour exploiter la crise, qui en même temps renforce leurs ressources, et réclamer une réorientation de la politique d'exportation d'armement.

¹⁶ Par exemple, « *des contraintes économiques peuvent être invoquées par différents acteurs dans une perspective stratégique. Elles peuvent notamment être mobilisées dans des discours par des acteurs nationaux afin de faire avancer des agendas particuliers ou justifier certaines réformes* » (Palier & Surel, 2010, p.409).

3.2 Les printemps arabes : ressources argumentatives et usage d'une crise

L'éclatement des printemps arabes a été exploité par les acteurs « pro-contrôle » pour demander un durcissement des règles de contrôle. Si la coalition « pro-contrôle » suédoise a obtenu une procédure d'interdiction des ventes aux Etats « non-démocratiques », son équivalent français n'a pu atteindre ce résultat. Outre le différentiel de ressources institutionnelles et politiques entre les coalitions « pro-contrôle » en France et en Suède, les acteurs « pro-contrôle » suédois ont en particulier pu faire usage de leurs ressources argumentatives pour exploiter la crise dans un sens favorable à leurs objectifs.

3.2.1 *Printemps Arabes : révélations de transferts d'armes occidentaux aux dictatures*

L'année 2011 est marquée par des révolutions dans des Etats d'Afrique du nord et au Proche et Moyen-Orient. En décembre 2010, Mohammed Bouazizi se suicide à Sidi Bouzid en Tunisie, élément déclencheur d'un soulèvement populaire. Le 14 janvier 2011, le Président Ben Ali fuit la Tunisie. Au Yémen, des manifestations éclatent le 15 janvier – menant six mois plus tard au départ du Président Saleh. Le 25 janvier 2011, une révolte éclate en Egypte, qui entraîne le 11 février la chute du Président Moubarak. Le 14 février, une manifestation lance un soulèvement au Bahreïn, et le 15 février des protestations débutent à l'est de la Libye. Au Bahreïn, le pouvoir va étouffer la rébellion à l'aide notamment de l'assistance militaire des pays du Conseil de Coopération du Golfe, au premier rang desquels l'Arabie Saoudite. En Libye, la rébellion dégénère en guerre civile, et le 17 mars le Conseil de sécurité de l'ONU autorise l'imposition d'une zone d'exclusion aérienne. Le 18 mars en Syrie, le gouvernement tire sur des manifestants, marquant le début de la guerre civile. Le 20 octobre 2011, le Colonel Kadhafi est tué.¹⁷

Rapidement, les ONG anti-exportations d'armement dénoncent l'usage d'équipements occidentaux dans la répression contre les populations civiles, soulignant les risques associés aux ventes d'armes vers des régimes autoritaires. Au long de l'année 2011, dans la plupart des pays européens, les médias et la société civile expriment des critiques contre les ventes d'armes aux régimes en place avant l'éclatement des révoltes (Bromley & Wezeman, 2012, p.278). En octobre 2011, un rapport d'Amnesty International, dénonce les transferts effectués au Bahreïn, en Egypte, en Libye, en Syrie et au Yémen depuis 2005.¹⁸ On peut noter que la Suède n'est pas citée dans ce rapport de 100 pages, alors que la France l'est une vingtaine de fois. En novembre 2011, un autre rapport d'ONG dénonce également les ventes vers les Etats où ont eu lieu les printemps arabes ou ayant participé à la répression– l'Arabie Saoudite notamment.¹⁹

D'un côté, ces événements alimentent les ressources argumentatives des coalitions pro-contrôle en France et en Suède, procurant de nouveaux arguments pour un durcissement

¹⁷ « Arab Spring : timeline of the African and Middle East rebellions », The Telegraph, 21 oct. 2011, <http://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/africaandindianocean/libya/8839143/Arab-Spring-timeline-of-the-African-and-Middle-East-rebellions.html>, consulté le 16 mai 2015.

¹⁸ « Arms Transfers to the Middle East and North Africa. Lessons for an Effective Arms Trade Treaty », Amnesty International, oct. 2011.

¹⁹ Vranckx An, Slijper Frank, Isbister Roy (eds.) (2011), « Lessons from MENA. Apparaising EU Transfers of Military and Security Equipment to the Middle East and North Africa. A contribution to the review of the EU Common Position », Gent : Academia Press..

des contrôles. Toutefois, la capacité des coalitions à faire « usage » de cette crise dépend également des ressources déjà disponibles – cela va donc être possible pour la coalition « pro-contrôle » suédoise mais pas pour son équivalent en France.

3.2.2 France : une mobilisation faible et sans conséquence

L'absence de ressources argumentatives en France a limité les capacités de la coalition « pro-contrôle » de faire usage des Printemps Arabes pour demander un durcissement des règles de contrôle. La crise des ne permettant pas suffisamment de renforcer les ressources argumentatives des acteurs, il n'y a pas de changement dans les rapports de force entre coalitions pro-soutien et pro-contrôle.

Rapidement, les médias français pointent du doigt les proximités avec le régime tunisien et les ventes d'armes à la Libye. La question des exportations vers la Tunisie devient objet d'attention médiatique du fait d'une « gaffe » de la ministre des Affaires étrangères plus que de la mobilisation des ONG. Michèle Alliot-Marie déclare à l'Assemblée Nationale le 11 janvier 2011 que le gouvernement français envisageait d'assister le gouvernement tunisien grâce à des équipements pour les forces de sécurité et des transferts de savoir-faire.²⁰ Cette déclaration a mené les médias à s'intéresser aux coopérations militaires entre la France et la Tunisie, et à découvrir que le gouvernement français avait bloqué la livraison d'équipements anti-émeute,²¹ mais seulement suite aux propos de Mme Alliot-Marie.²² Les ventes à la Libye font aussi rapidement l'objet de questionnements, à partir de février-mars 2011, quoique limités²³ et venant parfois hors de France, en l'occurrence de Suède.²⁴

Les ONG françaises commencent à développer un argumentaire plus structuré liant Printemps Arabes et ventes d'armes lors du débat au Sénat et à l'Assemblée Nationale sur une loi réformant les procédures de contrôle des exportations d'armement. Cette proposition de loi était liée à la transposition d'une directive (2009/43/CE) visant à simplifier les contrôles des ventes d'armes entre Etats-membres de l'Union européenne. Or, le gouvernement proposait d'étendre ces mesures de simplification à l'ensemble des ventes d'armes, y compris vers les Etats tiers.²⁵ Sous l'interpellation « *les députés vont-ils*

²⁰ Assemblée Nationale, JORF, Séances du mardi 11 janvier 2011, Compte-rendu intégral, p.8 « *On ne peut que déplorer des violences concernant des peuples amis. Pour autant, je rappelle que cela montre le bien-fondé de la politique que nous voulons mener quand nous proposons que le savoir-faire de nos forces de sécurité, qui est reconnu dans le monde entier, permette de régler des situations sécuritaires de ce type.* »

²¹ RFI, « Paris blocked riot equipment export as Ben Ali prepared to flee », 19 janv. 2011, <http://www.english.rfi.fr/africa/20110119-paris-blocked-riot-equipment-export-ben-ali-prepared-flee>, consulté le 16 mai 2015.

²² Follorou Jacques, « La France a autorisé, fin 2010, quatre livraisons de grenades lacrymogènes à la Tunisie », *Le Monde*, 26 janv. 2011.

²³ Scalbert Augustin, « Ventes d'armes à la Libye : c'est avant qu'il faut s'indigner », *Rue 89*, 25 févr. 2011 ; « Eva Joly dénonce les ventes d'armes de l'Europe à la Libye », *Le Nouvel Observateur*, 4 mars 2011.

²⁴ Gill Bates, Wezeman Pieter, « Halte au cynisme ! Il faut un commerce des armes plus responsable », *Le Monde*, 21 avr. 2011.

²⁵ Pour plus de détails, voir : Béraud-Sudreau Lucie, « French adaptation strategies for arms export controls since the 1990s », IRSEM, Paris Paper n°10, oct. 2014.

tirer les leçons des printemps arabes ? », Amnesty International France, Oxfam France, et le CCFD-Terre Solidaire arguent du fait que des soulèvements populaires au Moyen-Orient et en Afrique du Nord sont réprimés par des équipements militaires pour partie livrés par des gouvernements occidentaux, et donc que l'examen du projet de loi sur le contrôle des exportations doit être l'occasion de renforcer les règles de ces contrôles.²⁶ Cet appel est toutefois faiblement relayé dans la presse.²⁷

Il est encore plus faiblement relayé au sein des chambres parlementaires françaises, comme le montre les débats en Commissions et en séances plénières à l'Assemblée Nationale et au Sénat. La loi n°2011-702 du 22 juin 2011 « *relative au contrôle des importations et des exportations de matériels de guerre et de matériels assimilés, à la simplification des transferts des produits liés à la défense dans l'Union européenne et aux marchés de défense et de sécurité* »²⁸ avait pour principal objectif, concernant les exportations d'armement, de simplifier les procédures de contrôle appliquées aux demandes d'autorisation d'exportation déposées par les industriels.

Lors des débats parlementaires, seuls des sénateurs et députés du Parti Communiste²⁹ et du Parti des Verts³⁰ firent mention des printemps arabes, pour demander l'adoption d'amendements inscrivant les critères européens de contrôle des exportations d'armement dans la loi – relayant ainsi des propositions d'amendement rédigées par les ONG.

A l'inverse, les députés et sénateurs ayant pris la parole au nom des groupes représentant l'UMP, le Nouveau Centre et le Parti Socialiste, se sont tous félicités de la simplification des procédures de contrôle, reprenant des arguments de la coalition « pro-soutien »,³¹ et sans qu'aucun d'entre eux ne mentionne les Printemps Arabes.

²⁶ Amnesty International France, CCFD-Terre Solidaire, Oxfam France, « *Projet de loi sur le contrôle du commerce des armes. Les députés vont-ils refuser de tirer les leçons du printemps arabe ?* », 8 avr. 2011.

²⁷ AFP, « *Des ONG réclament un contrôle renforcé des exportations d'armes* », Le Monde, 5 avr. 2011 ; LEMONDE_ONG interpellent la France_2011 ; Fortin Tony [Membre de l'Observatoire des armements], « *Commerce d'armes : la France cède et assouplit les contrôles* », Rue 89, 14 avr. 2011.

²⁸ « *Loi n°2011-702 du 22 juin 2011 relative au contrôle des importations et des exportations de matériels de guerre et de matériels assimilés, à la simplification des transferts des produits liés à la défense dans l'Union européenne et aux marchés de défense et de sécurité* », <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024228630>, consulté le 16 mai 2015.

²⁹ (M. Demessine) « *Que ce soit en Tunisie, en Égypte, ou récemment en Libye, la question de nos ventes d'armes de toute nature à ces pays est un sujet qui compte pour appréhender et analyser les situations. (...) Avec l'exemple de la Libye, on comprend mieux l'exigence d'inscrire ces grands principes dans la loi* », Sénat, JORF, Séance du mardi 1^{er} mars 2011, Compte-rendu intégral, p.1653-1654 ;

(J.-J. Candelier). « *Le Gouvernement propose un allègement des procédures de contrôle. La probabilité que du matériel militaire ou assimilé serve à la répression de peuples en quête de liberté risque d'augmenter. L'image de la France, qui avait vendu des armes à Kadhafi, était déjà bien compromise* », Assemblée Nationale, JORF, Séances du mardi 12 avril 2011, Compte-rendu intégral, p.2453 ; (G. Fischer) « *La multiplication des conflits intérieurs armés dans la dernière période, (...) devrait au contraire nous inciter à la prudence. (...) Au lieu de l'alléger, il aurait donc fallu renforcer le système de contrôle* », Sénat, JORF, Séances du mercredi 8 juin, Compte-rendu intégral, p.4585.

³⁰ (F. de Rugy) « *C'est peut-être grâce à des armes vendues à la Libye par notre pays (...) que le colonel Kadhafi mène aujourd'hui une offensive criminelle contre son peuple (...) La discussion de ce texte aurait pu être l'occasion d'inscrire dans la loi les grands principes que vous avez revendiqués* » Assemblée Nationale, JORF, Séances du mardi 12 avril 2011, Compte-rendu intégral, p.2458.

³¹ L'exemple de B. Cazeneuve (PS) est parlant : « *La première de ces deux directives, (...) qui concerne les transferts intercommunautaires de matériel de défense, constitue incontestablement un progrès. (...) Dans une Europe plus concurrentielle, les dispositifs complexes d'autorisation risquaient de handicaper la*

En deuxième lecture en Commission au Sénat, le rapporteur Josselin de Rohan a tout de même pris la peine de justifier le fait que la réforme permettrait toujours d'éviter des exportations vers des pays à risque, s'appuyant sur les exemples des Printemps Arabes.³² Pour autant, les amendements défendus par les ONG par les parlementaires communistes et verts n'ont pas été adoptés. La loi simplifiant les procédures de contrôle a finalement été votée le 22 juin 2011, alors que les combats et les répressions faisant suite aux Printemps Arabes étaient toujours en cours dans un certain nombre de pays.

Les acteurs pro-contrôle n'ont pas été en mesure en France d'utiliser les Printemps Arabes pour influencer le processus décisionnel en obtenant un durcissement des règles de contrôles des exportations. Les Printemps Arabes n'ont pu alimenter des « ressources argumentatives » déjà quasi-inexistantes. Les membres d'ONG eux-mêmes constatent le faible poids de leurs arguments dans les débats parlementaires, à l'occasion de cette loi simplifiant les procédures de contrôle. Les activistes confirment qu'ils ont bien perçu cette discussion de loi comme une opportunité de demander un renforcement des contrôles,³³ mais constatent une insuffisance de mobilisation de la part de la société civile, des médias ainsi que des parlementaires sur cet enjeu.³⁴ Leurs arguments sont peu audibles dans ces différentes arènes et par ces différents acteurs.

On a donc en France une politique d'exportation décrite comme « *business as usual* » par Duquet (2014). Seule la politique d'exportation vers la Libye a fondamentalement changé – avec l'armement de la rébellion contre le régime de Kadhafi auquel on avait pourtant cherché de vendre des avions de combat Rafale juste avant le conflit. La politique d'exportation vers l'Arabie Saoudite particulièrement se poursuit sans susciter de critique. Depuis l'année 2013, l'Arabie Saoudite est redevenue « *le premier client de la France avec plus de 1,9 milliard d'euros de contrats entrés en vigueur en 2013.* »³⁵ Cette part significative de l'Arabie saoudite dans le succès à l'export des industriels français n'est pas contestée dans l'opinion publique. Depuis 2012, on assiste

compétitivité européenne, et plus particulièrement la compétitivité française. (...) Le temps requis par les autorisations était incompatible avec le rythme des appels d'offres sur un marché très concurrentiel. Il fallait donc réformer les dispositifs existants. De ce point de vue, monsieur le ministre, la simplification à laquelle la directive transposée nous invite est une bonne chose pour nos industries d'armement. » Assemblée Nationale, JORF, Séances du mardi 12 avril 2011, Compte-rendu intégral, p.2456-2457.

³² « Le principe actuel de prohibition des exportations ainsi que l'articulation du dispositif de contrôle des exportations d'armement en plusieurs niveaux d'autorisation ont permis de réagir de façon souple, réactive et efficace à l'évolution de la situation dans les pays du Maghreb/Mashrek et du Proche et Moyen-Orient fin 2010 et début 2011. (...) Le nouveau dispositif de contrôle (...) permettra de maintenir la même réactivité », Sénat, Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, Rapport sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée Nationale, relatif au contrôle des importations et des exportations de matériels de guerre (...), n°536, 18 mai 2011, p.7-8.

³³ « *C'est une opportunité manquée pour renforcer le contrôle* », Entretien, ONG française (1), avr. 2013 ; « *Cette réforme a été pour nous vue comme une opportunité de susciter un débat public sur cette question, et de faire avancer certains dossiers* », Entretien, ONG française (2), juin 2013.

³⁴ « *Il y a une culture de la démission sur cette question, de la société civile, des journalistes. (...) En Commission de défense, il y a une démission des parlementaires et une démission citoyenne sur ce dossier* », Entretien, ONG française (1), avr. 2013 ; « *Dans les journaux, on ne voit la vente des Rafale que sous l'aspect de 'vitrine commerciale', on ne se pose pas la question des droits de l'homme, du développement... (...) En France, il y a une insuffisance de la société civile sur le suivi de la politique d'exportation d'armement* », Entretien, ONG française (2), juin 2013.

³⁵ Ministère de la Défense français, « Rapport au Parlement 2014 sur les exportations d'armement de la France », août 2014, p.14

particulièrement à un réchauffement des relations d'armement entre la France et l'Arabie Saoudite. Thales a obtenu en mars 2013 un contrat de €140 millions, pour la maintenance des systèmes de défense anti-aérienne Crotale.³⁶ A l'été 2013, les entreprises françaises DCNS, Thales et MBDA ont signé le contrat LEX (Life Extension Sawari 1), d'une valeur de plus d'€1 milliard, pour moderniser quatre frégates et deux pétroliers-ravitailleurs pétroliers. DCNS a également obtenu €150 millions pour moderniser trois autres frégates (Sawari 2).³⁷ MBDA a aussi obtenu la fourniture de missiles VL-MICA, Mistral et Storm Shadow.³⁸ Par ailleurs, l'Arabie Saoudite a demandé en 2014 à la France d'équiper les forces armées libanaises, à hauteur de \$3 milliards.³⁹ L'Arabie Saoudite demeure donc toujours un débouché prioritaire et un marché privilégié pour l'industrie de défense française.

Le faible écho des arguments de la coalition pro-contrôle dans le débat médiatique et parlementaire et la poursuite des ventes à l'Arabie Saoudite révèlent ses faibles ressources argumentatives. Cela montre par contraste la domination du récit de contrainte de la coalition pro-soutien. Ceci diffère largement de la situation suédoise.

3.2.3 Suède : Une exploitation de la crise et des conséquences politiques

En effet, au même moment où la loi de simplification des contrôles est débattue en France (mars - juin 2011), en Suède le Parlement demande une enquête gouvernementale pour durcir le contrôle des exportations d'armement (mai 2011). Cette requête des parlementaires suédois fait suite à une intense mobilisation des ONG à partir des événements des Printemps Arabes, demandant l'introduction d'un critère « démocratique » dans les règles de contrôle des exportations.

Dès les débuts du Printemps Arabe, les ONG suédoises promouvant un contrôle des exportations plus strict se saisissent de l'enjeu, et les médias placent cette question en « une ». Fin janvier 2011, l'*Expresen* publie un article sensationnaliste : « *Des enfants ont pu être tués avec des balles suédoises* » concernant la répression en Egypte.⁴⁰ La dirigeante de l'ONG Svenska Freds, leader sur cette question, y est interviewée et utilise l'argumentaire « pro-contrôle », selon lequel un Etat pacifique comme la Suède ne peut vendre des armes à un pays en conflit ou qui en fait usage contre sa propre population. La question fait le 31 janvier l'objet d'un débat télévisé entre un député modéré et un député

³⁶ Cabirol Michel, « Thales remporte un nouveau contrat de support de missiles Crotale en Arabie saoudite », La Tribune, 26 mars 2013.

³⁷ Cabirol Michel, « La France signe un contrat de plus d'un milliard d'euros avec l'Arabie Saoudite », La Tribune, 28 août 2013.

³⁸ Cabirol Michel, « Pourquoi Thales est tout près de signer un mégacontrat de 2.5 milliards d'euros en Arabie Saoudite », La Tribune, 5 oct. 2013 ; Cabirol Michel, « Armement : Arabie Saoudite, Singapour et Maroc, meilleurs clients de la France en 2013 », La Tribune, 10 sep. 2014.

³⁹ « Liban : Paris démine le cadeau saoudien », Intelligence Onlien, 22 janv. 2014.

⁴⁰ Av Reuterskiöld Annie, « Barn kan ha skjutits med svenska kulor », Expressen, 30 janv. 2011.

vert.⁴¹ Toujours fin janvier 2011, différentes ONG organisent un séminaire conjoint sur les transferts d'équipement militaire de la Suède vers la Tunisie.⁴²

L'ampleur du débat pousse l'agence de contrôle des exportations à réagir.⁴³ Début février, son directeur publie une tribune pour contrer l'offensive, soulignant que les critiques des ONG s'appuient sur des informations erronées.⁴⁴ Les ONG persistent, en demandant le 5 février l'arrêt des ventes d'armes vers les Etats dictatoriaux.⁴⁵ Elles semblent marquer un point dans le fait que, début mars, l'agence de contrôle des exportations révoque des licences d'exportations vers « deux Etats du Moyen-Orient. »⁴⁶

Ceci ne suffit pas à éteindre le débat et à satisfaire les revendications des ONG. Les critiques et le débat public continuent de prendre de l'ampleur au cours du printemps 2011, avec l'entrée en scène des églises suédoises qui condamnent elles aussi les ventes d'armes vers les dictatures, et la prise de position du Parti Libéral, alors dans la coalition au pouvoir, sur une ligne similaire (Vrancks et al 2011, p.27). Les ONG continuent donc leurs actions anti-ventes d'armes et à se faire entendre (à la radio *PI*, dans le journal *Dagens Nyheter*, *Svenska Dagbladet*, à la télévision *SVT*...).⁴⁷ Fin avril, Svenska Freds lance une campagne pour l'intégration d'un « critère démocratique » dans les règles de contrôle. L'ONG appelle directement les parlementaires à se saisir de cette proposition.⁴⁸

Les militants n'auront pas à attendre longtemps. Le 12 mai, la Commission des Affaires Etrangères du Riksdag débat du rapport annuel gouvernemental sur les exportations d'armement. A cette occasion, des députés Verts, Communistes (Parti de Gauche) et Sociaux-Démocrates déposent un total de 28 motions requérant une procédure pour renforcer les règles de contrôle. A l'issue des délibérations, la Commission décide de requérir du gouvernement le lancement d'une enquête pour la réforme du contrôle des exportations.⁴⁹ Lors du débat en séance plénière du Riksdag le 19 mai 2011 sur cette proposition de la Commission des Affaires Etrangères, tous les partis à l'exception des Modérés (principal parti de gouvernement à l'époque) et les Démocrates suédois (*Sverige Demokraterna*, extrême-droite) font appel à l'argument des Printemps arabes pour réclamer l'instauration d'un « critère démocratique » dans les règles de contrôle des ventes d'armes.⁵⁰ A l'issue de ces débats, le Riksdag suédois fait donc la demande au

⁴¹ « Debatt om svensk vapenexport, mellan Lars Ohly (V) och Göran Lennmarker », TV4, Nyhetsmorgon, 31 janv. 2011, http://www.tv4play.se/program/nyhetsmorgon?video_id=1209492, consulté le 16 mai 2015.

⁴² « Seminarium den 27 januari: Tunisien ? Bland jasminer och svenska vapen », Svenska Freds, 26 janv. 2011.

⁴³ ISP, « Svensk försvarsmaterielexport till Nordafrika och Nära Östern », Pressmeddelande, 1 févr. 2011.

⁴⁴ Ekman Duse Andreas, « Felaktigheter i debatten om svensk vapenexport, Svenska Dagbladet, 5 févr. 2011.

⁴⁵ Svenska Freds, « Sluta sälja svenska vapen till diktaturer », 5 févr. 2011.

⁴⁶ « Sweden Halts Arms Deliveries to Two Mideas States », AFP, 9 mars 2011.

⁴⁷ Svenska Freds, « Svenska Freds i media om situationen i Libyen och Sveriges roll », 31 mars 2011.

⁴⁸ Svenska Freds, « Kampanj inleds för att stoppa vapenexport till diktaturer », 20 avr. 2011.

⁴⁹ Parlement suédois, Utrikesutskottet betänkande 2010/11:UUE, « Strategisk exportkontroll 2010 – krigsmateriel och produkter med dubbla användningsområden samt genomförande av direktiv om överföring av krigsmateriel, 12 mai 2011.

⁵⁰ Par exemple, la représentante Sociale Démocrate, Carina Hägg, dit que : « *la lutte pour les droits de l'homme est devenue une révolution sur la rive sur de la Méditerranée (...)* Ceci aussi a montré le besoin pour une nouvelle législation sur les armes. » Une députée du parti Chrétien-Démocrate, Désirée Pethrus,

Gouvernement de revenir vers lui avec une nouvelle loi sur les exportations d'armement incluant en particulier un critère d'exclusion vers les Etats non-démocratiques.

L'importance de la crise des Printemps Arabes pour parvenir à ce résultat politique pour les ONG est confirmé par les acteurs eux-mêmes, qui estiment avoir pu faire usage de ces événements pour renforcer leurs arguments, leur portée et leur légitimité. Comme l'explique un activiste d'ONG, « nous avons besoin d'une question qui prouvait la nécessité [de ce critère démocratique]. Donc les Printemps Arabes ont été parfaits pour cela : nous pouvions lier les Printemps Arabes à la question du commerce des armes. La communauté des ONG l'a transformé en enjeu des ventes d'armes. (...) Les Printemps Arabes étaient trop « voyants ». ⁵¹ D'après un autre membre d'ONG, « les Printemps Arabes ça a été une nouvelle campagne, ça a obtenu beaucoup d'attention ». ⁵²

Cette perception est confirmée par d'autres acteurs. Selon une députée, « le Parlement a donné cette instruction au gouvernement parce qu'il y avait un grand débat dans les médias (...) Il y avait une discussion des ONG sur les ventes d'armes vers l'Arabie Saoudite. Certaines ventes d'armes étaient questionnées par le public. » ⁵³ D'après un autre député, « en 2011 il y avait des discussions sur les ventes à l'Arabie Saoudite, c'était dans l'attention des médias. Donc les Verts et le Parti de Gauche avaient un soutien public pour (...) inclure un critère contre les pays non-démocratiques ». ⁵⁴

Si les ONG suédoises accueillent la décision du Parlement positivement, ⁵⁵ celles-ci ne relâchent pour autant pas la pression sur le Gouvernement, d'autant que les guerres et répressions des Printemps Arabes ne quittent pas le haut de l'actualité en 2011. Elles poursuivent leur campagne sur l'inclusion d'un "critère démocratique". En particulier, les attaques des ONG se concentrent contre les exportations vers l'Arabie Saoudite, qui a aidé le gouvernement bahreïni à réprimer les manifestations anti-régime. ⁵⁶

Cette insistance sur l'Arabie Saoudite est d'autant plus cruciale a posteriori, avec la révélation, le 6 mars 2012, par l'émission de radio *Ekot*, de négociations d'un accord de coopération entre le gouvernement suédois et l'Arabie Saoudite. Cette révélation fait l'effet d'une bombe, et sera « le plus gros scandale » en Suède depuis les affaires Bofors des années 1980. ⁵⁷ Le projet « Simoom », l'objet de ces négociations, était un projet de coopération avec l'Arabie Saoudite sur la construction d'une usine de fabrication de missiles. Autre objet de scandale, le gouvernement a mis en place une société spéciale

emploie l'ensemble des ressources argumentatives décrites plus haut, avec l'idée selon laquelle la Suède ne doit pas participer même indirectement à des conflits armés, ni là où des violations des droits de l'homme ont lieu. Un député vert, Peter Rådberg, évoque le cas de l'Arabie Saoudite, dénonçant les exportations suédoises vers cet Etat depuis 2005. (Parlement suédois, Riksdagens protokoll 2010/11 :15, Torsdagen den 19 maj, http://www.riksdagen.se/sv/Dokument-Lagar/Kammaren/Protokoll/Riksdagens-protokoll-201011_GY09105/, consulté le 23 mai 2015).

⁵¹ Entretien, ONG suédoise (3), nov. 2014.

⁵² Entretien, ONG suédoise (1), oct. 2013.

⁵³ Entretien, Homme politique suédois (4), déc. 2014.

⁵⁴ Entretien, Homme politique suédois (5), déc. 2014.

⁵⁵ Svenska Freds, « Viktigt men litet steg närmare demokratikriterium », 12 mai 2011.

⁵⁶ Svenska Freds, « Stoppa vapenexporten till saudiarabien », 6 août 2011 ; Svenska Freds, « Vi ska inte sälja vapen till gästande saudier », 13 oct. 2011.

⁵⁷ Entretien, ONG suédoise (3), nov. 2014.

chargée de négocier avec le Royaume saoudien, afin de masquer cette activité.⁵⁸ Cette information est très largement reprise, et d'autres révélations s'ensuivent. Le 8 mars, la même émission *Ekot* indique dans le lot des documents qui lui ont permis de faire cette découverte, que des armes suédoises ont été utilisées contre des manifestants au Bahreïn, ce qui ajoute de l'huile sur le feu.⁵⁹ Après des échanges d'accusations mutuelles entre le ministre de la Défense Sten Tolgfors et l'agence de recherche de défense (Totalförsvarets forskningsinstitut, FOI), impliquée dans ce projet⁶⁰ et une manifestation à Stockholm contre ce projet et les exportations vers les dictatures de manière générale,⁶¹ Tolgfors démissionne de son poste le 28 mars 2012.⁶²

Ces événements poussent le gouvernement à répondre à la requête du Parlement de mai 2011, et à lancer en juin 2012 une Commission parlementaire qui a pour instruction de proposer de nouvelles règles de contrôle des ventes d'armes, y compris un durcissement des contrôles vers les Etats non-démocratiques.⁶³ Là encore, pour les ONG, ce scandale a permis de faire remonter la question des ventes d'armes en haut de l'agenda, et de faire valoir l'argumentaire selon lequel « regardez, c'est ce genre de choses qui arrivent si on ne renforce pas les règles ». ⁶⁴ C'est également la vision de deux fonctionnaires travaillant sur ces questions, pour qui le « *Saudigate (...) a poussé le Gouvernement à se mettre d'accord sur des instructions pour la Commission d'investigation* »⁶⁵. Cette Commission d'investigation doit rendre son rapport au mois de juin 2015. Entretemps, le gouvernement de coalition Social-Démocrate/Verts élu en septembre 2014 a annulé l'accord de coopération avec l'Arabie Saoudite.⁶⁶

Ainsi, en Suède, la crise des Printemps Arabes a à la fois renforcé les ressources argumentatives de la coalition pro-contrôle, et cette dernière a pu faire usage de la crise grâce à ses ressources existantes pour avancer ses objectifs de politique publique – contrairement à la situation française.

⁵⁸ Bodin Bo-Göran, Öhman Daniel, « Hemlig vapenfabrik planeras i Saudiarabien », *Sverigesradio*, 6 mars 2012, <http://sverigesradio.se/sida/artikel.aspx?programid=83&artikel=4998952>, consulté le 16 mai 2015.

⁵⁹ « Svenska vapen kan ha använts i Bahrain », *Ekot/Sverigesradio*, 8 mars 2012.

⁶⁰ « Tolgfors ord upprör FOI-chefer », *Svenska Dagbladet*, 14 mars 2012

⁶¹ Ek Anna, « Bred uppslutning mot vapenexport till diktaturer ! », *Svenska Freds*, 20 mars 2012, <http://svenskafreds.wordpress.com/2012/03/20/bred-uppslutning-mot-vapenexport-till-diktaturer/>, consulté le 16 mars 2015.

⁶² « Swedish defence minister resigns over Saudi weapons plant », *The Guardian*, 29 mars 2012 ; « Minister 'lost all joy' in his work », *Sverigesradio*, 29 mars 2012 ; Karlsson Karl-Johan, « Bildt stöttar vapenexport till Saudiarabien », *Expressen*, 4 avr. 2012.

⁶³ Gouvernemnet suédois, « Kommittédirektiv. Översyn av exportkontrollen av krigsmateriel », Dir. 2012 :50, 1 juin 2012.

⁶⁴ Entretien, ONG suédoise (3), nov. 2014.

⁶⁵ Entretien, fonctionnaire FMV(2), ISP(6), nov. 2014.

⁶⁶ Ministère de la défense suédois, «The Memorandum of Understanding with the Kingdom of Saudi Arabia on military cooperation will not be renewed», <http://www.government.se/sb/d/11743/a/255783>, consulté le 23 mai 2015.

Conclusion

A partir d'un cadre théorique dérivé de l'approche des « coalitions de cause », les différences dans les récits en France et en Suède s'expliquent par le déséquilibre des ressources entre coalitions en compétition pour l'orientation de la politique d'exportation d'armement, et notamment le déséquilibre de leurs « ressources argumentatives ». Le récit de politique publique qui sous-tend le soutien aux exportations d'armement en France est non seulement un récit de contrainte, mais domine le débat public du fait d'un rapport de force déséquilibré en faveur des acteurs « pro-soutien ». La comparaison avec les récits en concurrence dans le débat suédois montre que des choix politiques alternatifs existent si des acteurs disposent de suffisamment de ressources pour les porter. En particulier, les ressources argumentatives permettent aux acteurs de mobiliser un récit de politique publique légitime dans un contexte politique donné. Les Printemps Arabes ont renforcé les ressources argumentatives de la coalition pro-contrôle suédoise, qui était également en mesure de faire usage de la crise pour demander le resserrement des critères de contrôle. Alors que les acteurs pro-contrôle français, sans ressource argumentative, n'ont pu faire « usage » du Printemps Arabe. Ces différences donnent ainsi à voir la domination d'un récit de contrainte en France sur les ventes d'armes, et l'existence d'un récit alternatif à celui proposé par la coalition « pro-soutien » en Suède.

Bibliographie

Agius Christine (2006), *The social construction of Swedish neutrality*, Manchester: Manchester University Press.

Albright Elizabeth A. (2011), « Policy Change and Learning in response to Extreme Flood Events in Hungary : An Advocacy Coalition Approach », *The Policy Studies Journal*, Vol.39(3), p.485-511.

Arter David (1999), *Scandinavian Politics Today*, Manchester: Manchester University Press.

Arter David (2004), « The prime minister in Scandinavia: 'superstar' or supervisor? », *The Journal of Legislative Studies*, Vol.10(2-3), p.109-127.

Åselius Gunnar (2005), « Swedish Strategic Culture after 1945 », *Cooperation and Conflict*, Vol.40(1), p.25-44.

Bauer Sibylle (2003), *The Europeanisation of Arms Export Policies and its Impact on Democratic Accountability*, Thèse de Doctorat : Sciences Politiques, Université Libre de Bruxelles & Freie Universität Berlin.

Bellais Renaud, Foucault Martial, Oudot Jean-Michel (2014), *Economie de la défense*, Paris: La Découverte.

Berger Luc (2010), « Dassault et les débuts de l'aviation à réaction Ouragan et Mystère », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, Vol.2(238), p.97-115.

Bergeron Henri, Surel Yves, Valluy Jérôme (1998), « L'Advocacy Coalition Framework. Une contribution au renouvellement des études de politiques publiques ? », *Politix*, Vol. 11(41), p.195-223.

Bergman Torbjörn (2003), « Chapitre 20. Sweden : From Separation of Power to Parliamentary Supremacy – and Back Again ? », p.594-619, in Strøm Kaare, Müller Wolfgang C., Bergman Torbjörn (eds), *Delegation and Accountability in Parliamentary Democracies*, Oxford : Oxford University Press.

Boulanin Vincent (2008), « Des armes au service de la neutralité. La politique d'armement de la Suède des années 1920 aux années 1990 », Mémoire de Master 2, Histoire, EHESS.

Bromley Mark, Wezeman Peter D. (2012), « Policies on exports of arms to states affected by the Arab Spring », in Holtom Paul et al., « Chapter 6. International Arms Transfers », SIPRI Yearbook 2012: Armaments, *Disarmament and International Security*, Oxford : Oxford University Press.

Britz Malena (2008), *Europeanization of Defence Industry Policy in the 1990s*, Saarbrücken: VDM Verlag Dr Müller.

Cairney Paul (2012), *Understanding Public Policy. Theories and Issues*, Basingstoke: Palgrave Macmillan.

Cohen Samy (1994), *La défaite des généraux. Le pouvoir politique et l'armée sous la Vè République*, Paris : Fayard.

Costa Olivier (2013), « Introduction: Parliamentary Representation in France », *The Journal of Legislative Studies*, Vol.19(2), p.129-140.

Cottey Andrew (2013), « The European Neutrals and NATO: Ambiguous Partnership », *Contemporary Security Policy*, Vol.34(3), p.446-472.

Crouch Colin (2005), « Models of Capitalism », *New Political Economy*, Vol.10(4), p.439-456.

Culpepper Pepper D. (2006), « Chapitre 1 : Le système politico- économique français depuis 1985 », in Pepper D. Culpepper et al., *La France en mutation 1980-2005*, Paris : Presses de Sciences Po « Académique », p.39-70.

Davis Ian (2002), *The Regulation of Arms and Dual-Use Exports. Germany, Sweden and the UK*, Oxford/Stockholm : Oxford University Press/Stockholm International Peace Research Institute.

DeVore Marc R. (2014), « Defying Convergence: Globalisation and Varieties of Defence-Industrial Capitalism », *New Political Economy* (publication en ligne).

DeVore Marc R., Weiss Moritz (2014), « Who's in the cockpit? The political economy of collaborative aircraft decisions », *Review of International Political Economy*, Vol.21(2), p.497-533.

Doeser Fredrik (2014), « Sweden's Libya decision : A case of humanitarian intervention », *International Politics*, Vol.51(2), p.196-213.

Doise Jean, Vaïsse Maurice (1992), *Politique étrangère de la France. Diplomatie et outil militaire, 1871 – 1991*, Paris: Seuil.

Döfer Ingemar (1973), *System 37 Viggen. Arms, Technology and the Domestication of Glory*, Oslo : Universitetsforlaget

Duquet Nils (2014), *Business as usual ? Assessing the impact of the Arab Spring on European arms export control policies*, Flemish Peace Institute, mars 2014.

Dussauge Pierre, Cornu Christophe (1998), *L'industrie française de l'armement. Coopérations, restructurations et intégrations européennes*, Paris : Economica.

Eliasson Johan (2004), « Traditions, Identity and Security : the Legacy of Neutrality in Finnish and Swedish Security Policies in Light of European Integration », *European Integration online Papers (EIoP)*, Vol.8(6), <http://eiop.or.at/eiop/texte/2004-006.htm>.

Fouilleux Eve (2004), « CAP Reforms and Multilateral Trade Negotiations: Another View on Discourse Efficiency », *West European Politics*, Vol.27(2), p.235-255.

Gautier Louis (2009), *La défense de la France après la guerre froide*, Paris : Presses universitaires de France.

Genieys William (2008), *L'élite des politiques de l'Etat*, Paris : Presses de Sciences Po.

Genieys William, Smyrl Marc (2008), « Inside the Autonomous State : Programmatic Elites in the Reform of French Health Policy », *Governance : An International Journal of Policy, Administration, and Institutions*, Vol. 21(1), p. 75-93.

Genieys William, Hassenteufel Patrick (2012), « Qui gouverne les politiques publiques ? Par-delà la sociologie des élites », *Gouvernement et action publique*, Vol.2(2), p.89-115.

Gordon Philip H. (1993), *A Certain Idea of France. French Security Policy and the Gaullist Legacy*, Princeton : Princeton University Press.

Grossman Emiliano, Saurugger Sabine (2012), *Les groupes d'intérêt. Action collective et stratégies de représentation*, Paris : Armand Colin.

Hall Peter A., Soskice David (2001) (eds.), *Varieties of Capitalism. The Institutional Foundations of Comparative Advantage*, Oxford : Oxford University Press.

Hagelin Björn (1978), « The Margins of Security : Politics and Economics in Sweden », *Policy Sciences*, Vol.9(2), p.207-228

Hagelin Björn (1990), *Neutrality and Foreign Military Sales. Military Production and Sales Restrictions in Austria, Finland, Sweden, and Switzerland*, Boulder: Westview Press Inc.

Hagelin Björn (1992), « Sweden's Search for Military Technology », p.178-194, in Brzoska Michael, Lock Peter (eds), *Restructuring of arms Production in Western Europe*, Oxford/Stockholm : Oxford University Press/Stockholm International Peace Research Institute.

Hancké Bob, Rhodes Martin, Thatcher Mark (2007), *Beyond Varieties of Capitalism : Conflict, Contradictions, and Complementarities in the European Economy*, Oxford : Oxford University Press.

Hassenteufel Patrick (2011), *Sociologie politique : L'action publique*, Paris ; Armand Colin, 2011.

Hassenteufel Patrick, Smyrl Marc, Genieys William, Moreno-Fuentes Francisco Javier (2010), « Programmatic Actors and the Transformation of European Health Care States », *Journal of Health Politics and Law*, Vol. 35(4), p.517 – 538.

Hébert Jean-Paul (1991), *Stratégie française & Industrie d'armement*, Paris : Fondation pour les études de défense nationale.

Hoeffler Catherine (2011), *Les politiques d'armement en Europe : l'Adieu aux armes de l'Etat nation ? Une comparaison entre l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Union européenne de 1976 à 2010*, Thèse de doctorat : sciences politique, Institut d'Etudes Politiques de Paris.

Ingold Karin (2011), « Network Structures within Policy Processes : Coalitions, Power, and Brokerage in Swiss Climate Policy », *The Policy Studies Journal*, Vol.39(3), p.435-459

Irondele Bastien, Rozenberg Olivier, Hoeffler Catherine, Joana Jean, Chopin Olivier, Olsson Christian (2012), *Evolution du contrôle parlementaire des forces armées en Europe*, Etudes de l'IRSEM n°22.

Jacquot Sophie, Woll Cornélia (2004) (dir.), *Les Usages de l'Europe. Acteurs et transformations européennes*, Paris : L'Harmattan.

Joana Jean (2008), *Armée et industrie de défense : cousinage nécessaire et liaisons incestueuses*, *Pouvoirs*, Vol.2(125), p.43-54.

Jones Michael D., McBeth Mark K. (2010), « A Narrative Policy Framework : Clear Enough to Be Wrong ? », *The Policy Studies Journal*, Vol.38(2), p.329-353.

Kessler Marie-Christine (1999), *La politique étrangère de la France. Acteurs et processus*, Paris : Presses de Sciences Po.

Kitschelt Herbert P. (1986), « Political opportunity structures and political protest: anti-nuclear movements in four democracies », *British Journal of Political Science*, Vol.16(1), p.57-85.

Klein Jean (1976), « Commerce des armes et politique : le cas français », *Politique Etrangère*, Vol.41(6), p.563-586.

Kolodziej Edward A. (1987), *Making and Marketing Arms. The French Experience and Its Implications for the International System*, Princeton, New Jersey: Princeton University Press.

Krause Keith (1992), *Arms and the State : Patterns of Military Production and Trade*, Cambridge : Cambridge University Press.

Kriesi Hanspeter, Koopmans Ruud, Duyvendak Jan Willem, Guigni Marco G. (1992), « New social movements and political opportunities in Western Europe », *European Journal of Political Research*, Vol.22(2), p.219-244.

Kriesi Hanspeter (1994), *Les démocraties occidentales, Une approche comparée*, Paris : Economica.

Kriesi Hanspeter (1995), « Chapter 7. The Political Opportunity Structure of New Social Movements : Its Impact on Their Mobilization », p.83-98, in Jenkins J. Craig, Klandermans Bert (eds.), *The Politics of Social Protest. Comparative Perspectives on States and Social Movements*, London : UCL Press Ltd.

Krotz Ulrich (2002), « National Role Conceptions and Foreign Policies : France and Germany Compared », Working Paper, Program for the Study of Germany and Europe.

Kübler Daniel (2001), « Understanding policy change with the advocacy coalition framework : an application to Swiss drug policy », *Journal of European Public Policy*, Vol.8(4), p.623-641.

Lundmark Martin (2004), « The integration and the non-integration of the French defence industry », FOI (Swedish Defence Research Agency) report, FOI-R-1291-SE, July 2004.

Lundmark, Martin (2013), “The development of the Swedish defence technology complex”, Export Voorozheny, CAST, Moscow (published in Russian)

Malmberg af Mikael (2001), *Neutrality and State-Building in Sweden*, Basingstoke: Palgrave.

Matti Simon, Sandström Annica (2011), « The Rationale Determining Advocacy Coalitions : Examining Coordination Networks and Corresponding Beliefs », *The Policy Studies Journal*, Vol.39(3), p.385-410.

Matz Johan (2013), « Parliamentary decision making and foreign policy: Sweden's participation in international armed missions and the crucial role of the Riksdag », *Parliaments, Estates and Representation*, Vol.33(2), p.186-201.

McBeth Mark K., Shanahan Elizabeth A., Arnell Ruth J., Hathaway Paul L. (2007), « The Intersection of Narrative Policy Analysis and Policy Change Theory », *The Policy Studies Journal*, Vol.35(1), p.87-108.

Muller Pierre (2005), « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique », Structures, acteurs et cadres cognitifs, *Revue française de science politique*, Vol.55(1), p.155-187.

Muller Pierre, Surel Yves (1998), *L'analyse des politiques publiques*, Paris : Montchrestien.

Nilsson Mikael (2007), *Tools of Hegemony : Military Technology and Swedish-American Security Relations, 1945-1962*, Stockholm : Santérus Academic Press.

Nohrstedt Daniel (2010), « Do Advocacy Coalitions Matter ? Crisis and Change in Swedish Nuclear Energy Policy », *Journal of Public Administration Research and Theory*, Vol.20(2), p.309-333.

Nohrstedt Daniel (2011), « Shifting Resources and Venues Producing Policy Change in Contested Subsystems : A Case Study of Swedish Signals Intelligence Policy », *The Policy Studies Journal*, Vol.39(3), p.461-484.

Olsson Ulf (1977), *The Creation of a Modern Arms Industry. Sweden 1939 – 1974*, Göteborg : Institute of economic history of Gothenburg University.

Österdahl Inger (2011), « Challenge of Confirmation ? The Role of the Swedish Parliament in the Decision-Making on the Use of Force », *Nordic Journal of International Law*, Vol.80(1), p.25-93.

Palier Bruno, Surel Yves (dir.) (2010), *Quand les politiques changent. Temporalités et niveaux de l'action publique*, L'Harmattan.

Quéau Yannick, Isbister Roy (2014), « Au vent mauvais. Comment la vente des Mistral à la Russie sape les efforts de l'Union européenne », Rapport GRIP/Saferworld, Nov. 2014.

Radaelli Claudio M. (1999), « Harmful Tax Competition in the EU : Policy Narratives and Advocacy Coalitions », *Journal of Common Market Studies*, Vol.37(4), p.661-682.

Radaelli Claudio M. (2000), « Logiques de pouvoir et récits dans les politiques publiques de l'Union européenne », *Revue française de science politique*, Vol.50(2), p.255-276.

Radaelli Claudio M. (2014), « Récits (policy narrative), p.548-554, in Boussaguet Laurie, et al. (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris : Presses de Sciences Po (4^{ème} ed.).

Rozenberg Olivier, Chopin Olivier, Hoeffler Catherine, Irondele Bastien, Joana Jean (2011), « Not Only a Battleground: Parliamentary Oral Questions Concerning Defence Policies in Four Western Democracies », *The Journal of Legislative Studies*, Vol.17(3), p.340-353.

Sabatier Paul A. (1998), « The advocacy coalition framework: revisions and relevance for Europe », *Journal of European Public Policy*, Vol.5(1), p.98-130.

Sabatier Paul, Jenkins-Smith Hank (1999), « The advocacy coalition framework: An assessment », p.117-168, in Sabatier Paul (ed.), *Theories of the Policy Process*, Boulder, Colorado: Westview Press.

Sabatier Paul A., Weible Christopher (2007), « Chapter 7. The Advocacy Coalition Framework : Innovations and Clarifications », p.189-220, in Sabatier Paul A. (ed.), *Theories of the Policy Process*, Boulder : Westview Press.

Schmidt Vivien A. (2002), *The Futures of European Capitalism*, Oxford : Oxford University Press.

Schmidt Vivien A., Radaelli Claudio M. (2004), « Policy Change and Discourse in Europe : Conceptual and Methodological Issues », *West European Politics*, Vol.27(2), p.183-210.

Shanahan Elizabeth A., Jones Michael D., McBeth Mark K. (2011), « Policy Narratives and Policy Processes », *The Policy Studies Journal*, Vol.39(3), p.535-561.

Stenlås Niklas (2008), « Technology, National Identity and the State. Rise and Decline of a Small State's Military-Industrial Complex », *Arbetsrapport/Institutet för Framtidsstudier*, 2008 :7.

Sundelius Bengt (1990), « Sweden : Secure Neutrality », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, Vol.512(1), *The Nordic Region : Changing Perspectives in International Relations*, p.116-124.

Surel Yves (2000), « The role of cognitive and normative frames in policy-making », *Journal of European Public Policy*, Vol.7(4), p.495-512.

Thunborg Anders (1985), « La politique de sécurité de la Suède dans une perspective nordique », *Politique étrangère*, Vol.50(2), p.479-490.

Vaisse Maurice (2009), *La puissance ou l'influence ? La France dans le monde depuis 1958*, Paris : Fayard.

Vranckx An, Sljiper Frank, Isbister Roy (eds.) (2011), « Lessons from MENA. Appraising EU Transfers of Military and Security Equipment to the Middle East and North Africa. A contribution to the review of the EU Common Position », Gent : Academia Press.

Weible Christopher M., Sabatier Paul A., Jenkins-Smith Hank C., Nohrstedt Daniel, Douglas Henry Adam, deLeon Peter (2011), « A Quarter Century of the Advocacy Coalition Framework : An Introduction to the Special Issue », *The Policy Studies Journal*, Vol.39(3), p.349-360.